

# **RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2006**

**- PROJET -**

**COOPERATION**

**entre**

**LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**et**

**LA COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Dakar, Novembre 2007



# SOMMAIRE

<b>1. RESUME</b> .....	<b>1</b>
<b>2. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>2</b>
2.1. SITUATION POLITIQUE .....	2
2.2. SITUATION ECONOMIQUE .....	2
2.3. SITUATION SOCIALE.....	3
2.4. BILAN DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE .....	5
<b>3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS</b> .....	<b>5</b>
3.1. SECTEURS DE CONCENTRATION .....	8
3.1.1. APPUI BUDGETAIRE .....	8
3.1.2. BONNE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET JUDICIAIRE.....	9
3.1.3. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS .....	10
3.1.4. INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	13
3.1.5. DECENTRALISATION ET ACTIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE AU NIVEAU LOCAL (8 <sup>EME</sup> FED).....	14
3.2. PROJETS ET PROGRAMMES HORS SECTEURS DE CONCENTRATION .....	16
3.2.1. COMMERCE .....	16
3.2.2. PECHE .....	17
3.2.3. CULTURE .....	18
3.2.4. FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (FCT).....	19
3.3. UTILISATION DES RESSOURCES DESTINEES AUX ACTEURS NON ETATIQUES .....	19
3.4. UTILISATION DE L'ENVELOPPE B.....	20
3.5. AUTRES INSTRUMENTS.....	20
3.5.1. FONDS STABEX .....	20
3.5.2. SECTEUR MINIER – FONDS SYSMIN.....	22
3.5.3. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT .....	22
3.5.4. ACCORD DE PECHE SENEGAL –UE.....	23
3.5.5. COOPERATION REGIONALE.....	23
3.5.6. ONG / LIGNES BUDGETAIRES.....	28
3.5.7. MIGRATIONS / MECANISME DE REACTION RAPIDE.....	30
3.5.8. OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE .....	30
<b>4. EVALUATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>30</b>
<b>5. COORDINATION DES BAILLEURS ET HARMONISATION</b> .....	<b>31</b>
<b>6. DIALOGUE AVEC L'ON ET LES ACTEURS NON ETATIQUES</b> .....	<b>32</b>
<b>7. CONCLUSIONS</b> .....	<b>33</b>

## **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1 : Indicateurs DSRP**
- Annexe 2 : Indicateurs macroéconomiques**
- Annexe 3 : Evolution des indicateurs relatifs aux OMD**
- Annexe 4 : Appui budgétaire/Fonds de contrepartie**
- Annexes 5 - 7 : Situation financière**
- Annexe 8 : Projets régionaux**
- Annexe 9 : Prêts BEI**
- Annexe 10 : Stabex**
- Annexe 11 : Calendrier des engagements et décaissements**

## ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ABSRP :	Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
AATR :	Agence Autonome des Travaux Routiers
ANE :	Acteurs Non Etatiques
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD :	Agence Régional de Développement
ARV :	Anti-rétroviraux
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI :	Budget Consolidé d'Investissement
BM :	Banque Mondiale
CAS :	Cellule d'Appui et de Suivi
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT :	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CFAA :	Country Financial Accountability Assessment
CI :	Cours d'Initiation
CONSEF :	Conseil Supérieur de l'Education et de la Santé
CORAF :	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CPAR :	Country Procurement Assessment Report
CPN3 :	3 <sup>e</sup> Consultation prénatale
CREA :	Centre de Recherches Economiques Appliquées
CSPLP :	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
CSRP :	Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté
DCEF :	Direction de la Coopération Economique et Financière
DDI :	Direction de la Dette et de l'Investissement
DGF :	Direction Générale des Finances
DPRE :	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DPS :	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTCP3 :	Vaccination Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Polio (3)
EDS :	Enquête Démographie Santé
EPSS :	Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal
EPT :	Education Pour Tous
ESAM :	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
ESIS :	Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de Santé
FAO :	Fonds Alimentaire Mondiale
FDD :	Fonds de Dotation pour la Décentralisation
FECL :	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FMI :	Fonds Monétaire International
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance
GC :	Groupe Consultatif
HIMO :	Haute Intensité de la Main d'Œuvre
IA :	Inspection d'académie
IDH :	Indice de Développement Humain
IGAJ :	Inspection Générale de l'Administration de la Justice
IGF :	Inspection Générale des Finances
IGE :	Inspection Générale d'Etat
LFR :	Loi de Finance Rectificative

ME : Ministère de l'Education  
 MEF : Ministère de l'Economie et des Finances  
 MIETTTMI : Ministère des Infrastructures de l'Équipement des Transports Terrestres et Transports Maritimes Intérieurs  
 NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique  
 OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
 ON : Ordonnateur National  
 ONAS: Office National de l'Assainissement du Sénégal  
 PABDAS : Programme d'Appui Budgétaire Direct à l'Ajustement Structurel  
 PAP : Plan d'Action Prioritaire  
 PAPNBG : Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance  
 PADELU : Programme d'Appui au Développement Local Urbain  
 PAR : Programme d'Appui aux Régions  
 PDEF : Programme de Développement de l'Education et de la Formation  
 PEPAM: Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire  
 PEV : Programme Elargi de Vaccination  
 PM : Premier Ministre  
 PNDS : Programme National de Développement Sanitaire  
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
 PPTTE : Pays Pauvres Très Endettés  
 POBA : Plans d'Opérations du Budget Annuel  
 PRAESC : Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance  
 PRDCC : Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales  
 PSIDEL : Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local  
 PTIP : Programme Triennal d'Investissement Prioritaire  
 RAC : Rapport Annuel conjoint  
 RDP : Revue de dépenses publiques  
 ROSC: Report Observance of Standards and Codes  
 SONACOS : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal  
 SONES: Société Nationale des Eaux du Sénégal  
 SPA: Strategic Partnership for Africa  
 SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
 TBS : Taux brut de scolarisation  
 TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat  
 UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## 1. RESUME

L'année 2006 a été marquée par une atmosphère d'effervescence politique à la veille des élections présidentielles et législatives en 2007. Dans un premier temps, une loi prorogeant le mandat des députés a été adoptée afin de faire coïncider les deux scrutins en février 2007 et de réaliser des économies destinées à financer un plan de relogement de victimes d'inondations. Un deuxième report des législatives empêchera finalement le couplage d'avoir lieu. Les élections présidentielles et législatives auront finalement lieu respectivement en février et juin 2007. Une loi modifiant l'article 33 de la Constitution supprime le système du quart bloquant et permet désormais l'élection du Président de la République au premier tour s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Un projet de loi constitutionnelle restaurant le Sénat, supprimé en 2001, a été initié en 2006 pour adoption en début 2007.

En février 2006, l'ex Premier Ministre Idrissa Seck, soupçonné de malversations dans le cadre de l'affaire des « chantiers de Thiès » et incarcéré, a bénéficié d'un non lieu partiel : ce qui a conduit à une décrispation de l'atmosphère politique générale.

Le conflit Casamançais n'a pas trouvé d'épilogue en 2006. La grave maladie de l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, leader charismatique du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), a posé avec acuité la question du leadership au sein du mouvement. L'assassinat, le 30 décembre 2006, du Président du Conseil Régional de Ziguinchor a mis en exergue la situation instable de la région.

Suite à une évolution positive de la situation économique en 2005, avec un taux de croissance du PIB de 5,3 %, la croissance est tombée à 2,1 % en 2006. Cette évolution est étroitement liée à la flambée du prix du pétrole et à la persistance de la crise des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), première entreprise et premier employeur industriel du pays.

La situation budgétaire a notablement souffert des dépenses imprévues pour le maintien du prix du carburant et du gaz domestique. La situation budgétaire de l'année 2006 se solde par des recettes FCFA 1063 milliards (1,620 milliards €) et des dépenses totales de FCFA 1325 milliards (2,020 milliards €). Au terme de l'exécution budgétaire 2006, le déficit global (dons compris), s'établit à 4,8% du PIB.

En juillet 2006, le 2<sup>e</sup> Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) a été validé par le Gouvernement. Cette stratégie, couvrant la période 2006 – 2010, a comme piliers (i) la création de richesses, (ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection des groupes vulnérables et (iv) la bonne gouvernance. En parallèle, une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) est en cours d'élaboration. Celle-ci est sensée être la principale contribution dans la mise en œuvre du premier axe du DSRP II.

La revue de fin de parcours de la Stratégie de Coopération / PIN 9<sup>ème</sup> FED (2002 – 2007) a été menée en 2006 sur base des réalisations atteintes jusqu'en fin 2005. Lors de cette revue, le choix des secteurs de concentration a été confirmé, notamment (i) la bonne gouvernance, (ii) les infrastructures routières, (iii) l'assainissement et (iv) l'appui budgétaire général. Le montant programmable est passé de 274 M€ à 294 M€, grâce à une mobilisation des fonds non consommés, à dégager, des projets terminés ou en voie d'achèvement.

La mise en œuvre du programme de coopération en cours, qui comporte aussi quelques financements du 8<sup>ème</sup> FED et des actions financées sur fonds régionaux, s'est poursuivie au rythme prévu, avec 35,9 M€ de décaissements en 2006. Le « pipeline » des projets et programmes encore à approuver au titre du 9<sup>ème</sup> FED, porte sur 8 projets pour un montant total de 71,6 M€. Les propositions de financement respectives ont été préparées pour une prise de décision avant juin 2007.

## **2. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

### **2.1. SITUATION POLITIQUE**

La situation politique en 2006 au Sénégal a été dominée par une atmosphère de précampagne électorale en perspective des élections présidentielles et législatives de 2007: interpellations de leaders de partis politiques, protestation de l'opposition après les modifications du processus électoral etc. En février 2006, l'ex Premier Ministre Idrissa Seck, soupçonné de malversations dans le cadre de l'affaire des « chantiers de Thiès », est libéré de prison à la suite d'un non lieu partiel. Ce qui contribue à une décrispation de l'atmosphère politique générale même si ce dernier annonce deux mois plus tard, le 4 avril 2006, sa candidature aux prochaines élections présidentielles.

La vie du parlement a été marquée par l'adoption de la loi prorogeant le mandat des députés au-delà du 30 juin 2006. Ce qui a créé une vive protestation de l'opposition qui estime que l'article 60 de la Constitution qui limite le mandat des députés à (5) cinq ans, a été violé. Un projet de loi restaurant le Sénat a été initié en 2006 (et sera adopté par l'Assemblée Nationale le 31 janvier 2007) ; ainsi le Sénégal renoue avec un parlement bicaméral, système qui avait été supprimé des institutions sénégalaises au lendemain de l'alternance politique intervenue en 2000.

Durant l'année 2006, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), chargée du contrôle et de la supervision des élections a connu des débuts difficiles du fait de l'absence de moyens conséquents, créant ainsi un malaise et une suspicion au sein de certains acteurs politiques. Par ailleurs, sur demande de l'opposition, le Gouvernement a accepté l'audit du nouveau fichier électoral. Ont participé à cet audit : les partis politiques, les représentants de la société civile, la CENA et les techniciens du Ministère de l'intérieur et des Collectivités Locales.

Dans le courant de l'année 2006, l'Assemblée Nationale a aussi adopté une loi portant vote des corps militaires et paramilitaires. Au mois de novembre 2006, elle a adopté un projet de loi supprimant le système du quart bloquant ; les autorités politiques ont jugé que le quart bloquant appliqué dans le contexte d'un collège électoral multiplié par deux, posait de sérieux problèmes démocratiques.

Il y a lieu de noter également que le pluralisme de la presse s'est manifesté davantage en 2006 avec l'émergence d'une presse privée de plus en plus abondante. L'aide à la presse qui était fixée à 300 millions a été portée à 400 millions et cette subvention allouée par l'Etat a été distribuée à l'ensemble de la presse écrite et orale. Cette subvention a été accompagnée d'une dotation de 200 ordinateurs destinés à la presse régionale. Le ministre de l'information a effectué une visite de prospection sur le terrain où sera construite, sur des fonds publics, la maison de la presse.

Par ailleurs, le 30 décembre 2006, le Président du Conseil Régional de Ziguinchor a été assassiné. L'Etat s'est engagé à donner les moyens pour que les coupables soient traduits devant la justice. L'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, leader charismatique du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), tombe gravement malade à la fin 2006 et décèdera finalement dans un hôpital en France le 14 janvier 2007 ; ce qui pose un problème de leadership au sein dudit mouvement.

### **2.2. SITUATION ECONOMIQUE**

L'activité économique en 2006 a été marquée par la persistance de la flambée du prix du pétrole et la crise des ICS. Ce qui a significativement ralenti le taux de croissance économique qui est passé de 5,3% en 2005 à 2,1 % en 2006. Ces deux chocs ont davantage affecté le secteur secondaire que les secteurs primaire et tertiaire.

Au niveau du *secteur primaire*, la croissance de 6,8% en 2006 – contre 9,4% en 2005 - est imputable en grande partie à la bonne tenue du sous secteur agricole (10,4%), du fait de l'amélioration de la production horticole et des programmes de promotion des cultures vivrières (10,8%).

Le *secteur secondaire* cependant a fortement subi l'effet de la poursuite de la hausse des prix du pétrole et des difficultés des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) qui ont quasiment arrêté leur production de février à septembre 2006. Il a enregistré une baisse de 1,3% en 2006, contre une hausse de 3,8% en 2005. Cette baisse a été contenue par l'expansion du sous secteur des BTP qui reste toujours dynamique avec une progression attendue à 15,0% contre 13% en 2005, reflétant la vigueur des travaux publics et l'investissement des ménages dans le logement.

Pour ce qui est du *secteur tertiaire*, il a progressé de 3,5% en 2006 contre 5,2% un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la croissance du sous-secteur des Postes et Télécommunications (15%).

Le *niveau général des prix*, mesuré par le déflateur du PIB, est estimé à 3% en hausse par rapport à 2005. Cette hausse résulterait essentiellement du prix du baril de pétrole. Par contre, le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est situé à 2,1%.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2006, établies sur la base des tendances observées arrêtent les recettes et dépenses totales respectivement à FCFA 1063 milliards (1,620 milliard €) et FCFA 1325,4 milliards (2,020 milliards €). Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2006, le solde budgétaire de base devrait connaître un déficit d'environ 0,6% du PIB. Quant au déficit global (dons compris), il s'établirait autour de 6% du PIB.

S'agissant de la *dette publique*, son poids a considérablement baissé suite aux annulations de dettes relatives à l'éligibilité à l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM). Au 31 décembre 2006, l'encours de la dette publique extérieure était d'environ 900 milliards FCFA (1,372 milliard €) contre 1944 milliards FCFA (2,963 milliards €) au 31 décembre 2005. Le taux d'endettement public s'établit désormais autour de 13 % du PIB.

La position extérieure devrait être marquée par un déficit courant de 9% du PIB.

La situation monétaire en 2006 devrait se caractériser par une variation négative des avoirs extérieurs nets de 10,9 milliards (16,6 millions €) et une hausse des crédits intérieurs de 11% tirée par les crédits à l'économie. Au total, la masse monétaire a enregistré une expansion de 6,7%.

Le déficit de la balance commerciale en 2006 augmenterait de 100,6 milliards de FCFA (153,4 millions €) pour s'établir à 791,9 milliards (1,207 milliard €) du fait d'une hausse des importations et d'une baisse des exportations. Les exportations s'établiraient à 813,6 milliards (1,240 milliard €) contre 832,4 milliards (1,269 milliard €) en 2005, soit une contraction de 2,3% consécutive notamment à la mauvaise tenue de la plupart des produits d'exportations, notamment les produits chimiques, halieutiques et pétroliers. En s'établissant à 1605,5 milliards de FCFA (2,448 milliards €), les importations enregistreraient une progression de 5,4%, tirée principalement par la hausse sensible des achats de produits alimentaires, de biens d'équipements et de produits pétroliers.

### 2.3. SITUATION SOCIALE<sup>1</sup>

#### *Education*

En 2006, le taux brut de scolarisation est de 81,8% contre 81,6% en 2005. Ce taux est en constante progression mais reste en dessous de la moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara. La scolarisation des filles dans l'élémentaire est plus élevée que celle des garçons : le taux brut de scolarisation se situe à 82,2% chez les filles et 81,5% chez les garçons.

<sup>1</sup> Cf. annexe 15 : performances en matière d'OMD

Quant à l'accès au CI, l'année 2006 a observé une évolution avec un taux d'admission au CI de 91,4% contre 86,8% en 2005. Ces résultats touchent davantage les filles (94,6%) que les garçons (88,3%). Par contre, le taux d'achèvement a connu une baisse en 2006 avec 45,8% contre 49,9% en 2005. Ce phénomène s'explique par la contre performance enregistrée en 2001 au niveau de l'admission au CI. Pour rappel, le taux d'admission au CI était établi à 73% contre 79% en 2000.

La part du budget alloué au secteur de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) est de 25% en 2006 contre 25,6% en 2005.

### *Santé*

Le Gouvernement affiche très clairement ses ambitions en matière de santé. Cependant, la part des dépenses budgétaires allouées au secteur de la Santé a baissé en 2006, la part du budget de la Santé (fonctionnement + investissement) dans le Budget total étant passée de 9,7% en 2005 à 8% en 2006 ce qui est inférieur à l'objectif de plus de 9% fixé dans le DSRP pour 2006.

En ce qui concerne les indicateurs de performance, le taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois a connu une progression de 5 points entre 2005 et 2006, passant de 84 % à 89%. Ce résultat est déjà au dessus de l'objectif 80% chiffré dans le DSRP.

Le taux de consultation primaire curative se situe à 55 % en 2005. Il faut noter, que la méthodologie de calcul de cet indicateur a été modifiée à partir de 2006. Quant au pourcentage d'accouchements effectués par du personnel qualifié, il se situe à 52,5% en 2006 contre 51,9% en 2005, ce qui est inférieur à l'objectif DSRP de 65% en 2006.

Le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population, se situe à 0,7% en 2005 selon les résultats de l'EDS-IV. L'objectif inscrit dans le DSRP était de le maintenir en dessous de 3%.

### *Energie*

L'accès à un service électrique est en progression constante en milieu rural. En effet, la proportion de ménages ruraux ayant accès à un service d'électricité est au moins de 15% en 2006 contre 14,2% en 2005. Il s'agira conformément aux objectifs du DSRP d'atteindre pour 2010 et 2015 des taux respectifs de 20 et 30%.

### *Assainissement*

L'accès des populations à l'assainissement en milieu urbain a connu une amélioration en 2006. Le pourcentage de la population urbaine ayant accès à l'assainissement se situe à 61% contre 59% en 2005. Les objectifs à atteindre pour 2010 et 2015 sont respectivement de 65% et 78%.

En milieu rural, l'accès à un système autonome d'évacuation des eaux usées et des excréta a évolué passant de 17% en 2004 à 19% en 2006. Ce taux devrait atteindre 33% en 2010 et 59% en 2015, année de la fin de la troisième phase du PEPAM.

### *Hydraulique*

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 92% à 93% pour le milieu urbain et de 66% à 67% pour le milieu rural. Le Gouvernement s'est fixé pour objectif, à travers le PEPAM d'atteindre en 2015, 100% pour le milieu urbain et 82% pour le milieu rural.

### *Décentralisation*

Le montant du fonds de dotation à la décentralisation (FDD) a connu une baisse en passant de 12,7 milliards (19,3 millions €) en 2005 à 12,3 milliards (18,7 millions €) en 2006. L'objectif visé est de faire évoluer ce fonds à plus de 15 milliards (22,8 millions €) à partir de 2010. Par contre, le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) a enregistré une augmentation entre 2005 et 2006, en passant de 6 milliards à 7 milliards (9,1 à 10,6 millions €).

#### 2.4. BILAN DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Sénégal a ratifié presque l'ensemble des conventions internationales dans le secteur de l'environnement. Il dispose aussi de codes comme celui de l'environnement, de l'eau, des mines, etc. L'évaluation du système de gestion des dépenses publiques et ses recommandations ont guidé la définition de la nouvelle stratégie environnementale.

Sur la base des orientations du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), élaboré par le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'environnement et de la protection la nature s'est donc doté depuis 2005 d'un cadre des dépenses sectorielles à moyen terme (CDS-MT). Les objectifs sectoriels sont la réduction de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, la contribution à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la qualité du service rendu, la contribution à la préservation de l'environnement global (cf. profil environnemental en annexe 13).

### 3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

#### *Mise en œuvre globale*

La mise en œuvre globale du programme de coopération en cours, qui comporte également des financements du 8<sup>ème</sup> FED et des fonds régionaux, s'est poursuivi en 2006 à un rythme soutenu, engendrant 29,3 millions € de paiements sur les fonds Programme Indicatif National (PIN) et 6,6 millions € sur les fonds régionaux, soit un total de 35,9 millions € en 2006. Le tableau 1 ci-après donne la situation financière globale des fonds FED du PIN Sénégal en fin 2006.

**Tableau 1 : Situation globale des PIN Sénégal au 31.12.2006 – chiffres cumulés**

	<b>Dotation</b>	<b>Décisions</b>	<b>Contrats</b>	<b>Paiements</b>	<b>Décisions</b>	<b>Contrats</b>	<b>Paiements</b>
	M€				%		
7 <sup>ème</sup> FED + FAS	139,1	139,1	138,5	137,1	100,0	99,6	98,6
8 <sup>ème</sup> FED + FAS	160,6	160,6	155,8	142,9	100,0	97,0	89,0
9 <sup>ème</sup> FED	287,6	240,6	109,2	36,6	83,7	38,0	12,7
<b>Total</b>	<b>587,3</b>	<b>540,3</b>	<b>403,5</b>	<b>316,6</b>	<b>92,0</b>	<b>68,7</b>	<b>53,9</b>

En fin 2006, les FED précédents (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>) sont engagés à 100 %. Pour le 9<sup>ème</sup> FED, le niveau des décisions de financement (engagements primaires) s'élève à 83,7 % au 31.12.2006, après révision de la dotation lors de la revue de mi-parcours<sup>2</sup>. Le niveau de conclusions des contrats (engagements secondaires) a atteint 99,6 % pour le 7<sup>ème</sup> FED et 87,0 % pour le 8<sup>ème</sup> FED. Cependant, le niveau des engagements secondaires du 9<sup>ème</sup> FED en fin 2006 s'élevait à 38,0 %. Ce taux va sensiblement augmenter en début 2007, en raison de la conclusion attendue de plusieurs importants contrats de travaux pour lesquels les appels d'offres ont été conclus en 2006.

<sup>2</sup>) La revue à mi-parcours du Programme Indicatif du 9<sup>e</sup> FED, conclu en octobre 2005, a conduit à une majoration de l'enveloppe A de 71,0 M€ à 274,0 M€, suite à un transfert de 55,0 M€ de l'enveloppe B et la mobilisation de 16 M€ dégagés des FED antérieurs. Un montant de 31,2 M€ de l'enveloppe B a été reversé à la réserve du FED à cette occasion. Suite à ces transferts, l'enveloppe B a été ramené à 13,6 M€. Le montant total alloué du PIN Sénégal, après revue à mi-parcours, s'élevait alors à 287,6 M€.

Le niveau consolidé de paiements (décaissements) au titre des trois FED par rapport aux dotations (y compris Facilité d'Ajustement Structurel 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED) s'élève à 53,9 % en fin 2006, avec un taux de 89,0 % pour le 8<sup>ème</sup> et de 12,7 % pour le 9<sup>ème</sup> FED. Le tableau 2 ci-après montre l'évolution des engagements financiers et des décaissements entre 2000 et 2006.

**Tableau 2 : Evolution des engagements et décaissement 2000 - 2006 (en M€)<sup>\*)</sup>**

<b>PIN Sénégal</b>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Décisions	25,5	31,4	39,3	0,8	105,1	135,8	4,0
Contrats	21,8	40,8	51,7	76,4	25,1	80,7	31,8
Paielements	16,9	14,8	16,5	58,2	47,0	31,4	29,3

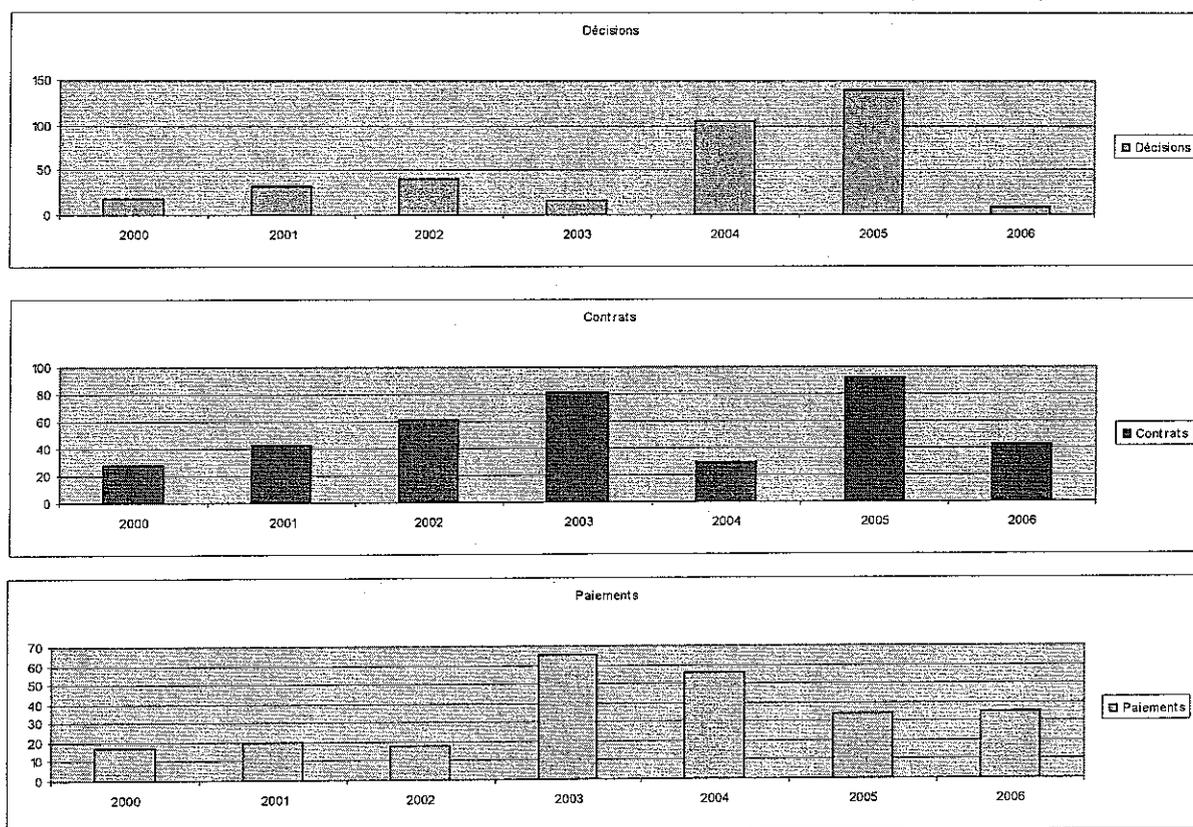
<b>Coopér. Régionale</b>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Décisions	16,0	1,8	1,0	16,2	-	5,0	9,0
Contrats	6,5	1,9	9,6	5,6	4,9	11,1	11,0
Paielements	0,5	5,5	1,9	7,0	8,7	2,6	6,6

<b>Total</b>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Décisions	18,5	33,2	40,3	17,0	105,1	140,8	9,0
Contrats	28,3	42,7	61,3	82,0	30,0	91,8	42,8
Paielements	17,4	20,3	18,4	65,2	55,7	34,0	35,9

<sup>\*)</sup> Opérations brutes, hors dégagements, remboursements et recouvrements

L'évolution des chiffres cumulés (PIN et coopération régionale) est également présentée dans le graphique ci-après.

**Graphique 1 : Evolution de la mise ne œuvre financière 2000 – 2006 (en millions €, PIN et fonds régionaux cumulés)**



L'évolution des décisions de financement fait ressortir une stagnation en 2006, suite à l'anticipation d'importantes décisions de financement en 2005. Cependant, des propositions de financement pour un montant total de 71,6 Millions € ont été préparés en 2006, pour prise de décision en début 2007 et permettront d'engager les fonds restants du 9<sup>ème</sup> FED (cf. ci-après).

#### *Perspectives de mise en œuvre*

La revue de fin de parcours du programme, menée en 2006, a permis de revoir et mettre à jour le pipeline des projets à financer sur les fonds restants du 9<sup>ème</sup> FED. Cette mise à jour a permis d'actualiser la programmation en prenant en compte les priorités du Gouvernement et de finaliser le pipeline des projets dont la prise de décision doit intervenir en 2007, année limite des décisions de financement du 9<sup>ème</sup> FED<sup>3</sup>.

Les résultats de la revue de fin de parcours indiquent le maintien de la dotation financière (enveloppe A, € 273.903.946 et enveloppe B, € 13.600.000) en faveur du Sénégal et la stratégie du pays contenue dans le DSP et le PIN. Suite aux conclusions de la revue de fin de parcours et tenant compte des prévisions de dégagement, la liste des projets à financer au titre du 9<sup>e</sup> FED a été actualisée comme précisé dans le tableau ci-après :

<sup>3)</sup> Pour permettre un financement sur les fonds restants du 9<sup>e</sup> FED, les différentes propositions de financement doivent être transmises au siège de la Commission au plus tard en fin avril 2007, permettant une présentation au Comité du FED au plus tard en juillet. Les fonds du 9<sup>e</sup> FED non utilisés à la mi-2007 (fonds non engagés par des décisions de financement) seront versés à la réserve du FED.

**Tableau 3 : La liste actualisée des projets à financer sur l'enveloppe A par les fonds restants du 9<sup>ème</sup> FED**

<b>Intitulé</b>	<b>Montant (M€)</b>
Emissaire de Cambéréne	8,0
Voirie urbaine à haute intensité de main d'œuvre	27,6
Avenant réhabilitation route Mbirkelane-Tambacounda	5,0
Réhabilitation de la route Kaolack-Mbirkelane	14,0
Réhabilitation des pistes rurales en Casamance	7,0
Facilité de Coopération Technique II (FCT II)	4,0
Appui au programme de déminage en Casamance	4,0
Appui au programme national de contre la grippe aviaire	2,0
<b>Total</b>	<b>71,6</b>

Le pipeline actualisé prend en compte en particulier la priorité accordée par le Gouvernement à la réhabilitation de l'ensemble de l'axe Kaolack – Tambacounda, notamment par l'allocation de 5 millions € à un avenant aux travaux du tronçon Mbirkelane-Tambacounda et par le financement du tronçon restant de Kaolack à Mbirkelane.

Par l'allocation de 27,6 millions € au programme de voirie urbaine à haute intensité de main d'œuvre, au lieu des 20 millions initialement prévus, l'ON et la Commission européenne vont apporter une contribution importante à la création d'emploi en milieu urbain dans un contexte marqué par une accélération du phénomène de l'émigration clandestine. Il est à noter qu'un montant de 1,6 millions € de l'enveloppe B sera mobilisé pour porter le montant total de ce programme à 27,6 millions €, en complément aux 26,0 millions € provenant de l'enveloppe A.

Pour financer ce pipeline actualisé de projets, l'ensemble des fonds du 9<sup>ème</sup> FED non engagés en fin 2006 (env. 47,0 millions €) ainsi que des fonds non utilisés par des projets clôturés ou en cours (env. 25 millions €), seront à mobiliser en 2007<sup>4</sup>. Il est ainsi prévu que l'ensemble des fonds alloués au Sénégal au titre du PIN 9<sup>ème</sup> FED sera ainsi engagé à la mi-2007.

### **3.1. SECTEURS DE CONCENTRATION**

#### **3.1.1. Appui Budgétaire**

##### **a) Résultats**

La mise en œuvre de ce programme a permis de contribuer largement au dialogue conduit par la coordination locale des bailleurs de fonds autour de l'élaboration du DSRP 2 et de la réforme des finances publiques. La dimension participative du DSRP s'est accrue avec la constitution de commissions rassemblant les différentes familles d'acteurs pour l'élaboration du DSRP 2 validé en juillet 2006 lors d'un atelier présidé par le Premier Ministre. Un comité de pilotage du DSRP 1 rassemblant ces mêmes acteurs s'est réuni pour la première fois en juin 2006, jetant les bases de ce qui pourrait se transformer en véritable revue annuelle. Toutefois, un déficit persistant demeure autour de la finalisation/mise à jour de la matrice des indicateurs de suivi.

<sup>4)</sup> La date limite pour la clôture des projets et le dégagement des fonds des projets ne cours est fixé au 31 mars 2007.

En ce concerne les réformes budgétaires et financières, pilier important des appuis budgétaires mis en œuvre par les bailleurs, une évaluation externe de l'avancement de leur mise en œuvre a été réalisée en mi 2006.

Les conclusions de cette évaluation ont été globalement positives et les résultats obtenus jugés honorables compte tenu de la complexité de certaines mesures et des aléas des financements des partenaires. La coordination entre bailleurs reste à améliorer de même que la capacité des acteurs nationaux à absorber les financements dans des délais compatibles avec un rythme soutenu de réforme des finances publiques. Par ailleurs, un accord de principe pour la réalisation d'un PEFA en 2007 a également été manifesté.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

La tranche fixe 2006 d'un montant de 5 millions € a été décaissée au cours du quatrième trimestre de l'année. La requête pour le déboursement de la tranche variable (10 millions € sur 15 possibles au maximum) a été transmise aux services de la Commission en novembre 2006. Le rapport d'évaluation des indicateurs qui l'accompagne met en évidence une performance mitigée dans le domaine budgétaire et une bonne performance dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les décaissements des tranches « variable 2006 » et « fixe 2007 » sont prévus pour le premier semestre 2007 lorsque la situation macro économique le permettra.

Sur ce plan, la conjoncture difficile en 2006, largement due au renchérissement des produits pétroliers et au lancement simultané de grands travaux d'aménagement routier dans l'agglomération dakaroise, n'a pas manqué d'influer sur les finances publiques. Dans ce contexte l'existence d'un programme avec le FMI en 2007, souhaité par le Gouvernement, prend une dimension importante.

Il faut souligner que le gouvernement accuse un retard dans la transmission des demandes de déboursement des différentes tranches. Selon les conditions de décaissement de la Convention de financement, la requête pour la tranche fixe doit être introduite au début de l'année budgétaire et celle de la tranche variable au plus tard en septembre de la même année. Mais dans la pratique, il est noté un décalage par rapport à ce calendrier.

### *3.1.2. Bonne Gouvernance économique et judiciaire*

#### **a) Résultats**

Le démarrage du programme 9<sup>ème</sup> FED en appui au Programme National de Bonne Gouvernance a permis de faire progresser des dossiers clés dans ce domaine, en particulier l'informatisation de la chaîne judiciaire pénale et l'installation des matériels sur Dakar, le renforcement des capacités de la Cour des Comptes et de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, avec un impact positif sur la promulgation des lois de règlements (résorption des retards). Le programme a également contribué à l'accélération de la transition de l'ex Direction de la Prévision et de la Statistique vers l'Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique dont le recrutement du personnel a pu être effectué. Les appuis aux services du Cadastre se sont par contre mis en place avec plus de lenteurs.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

Durant l'année 2006, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) pour les composantes gouvernance économique et judiciaire n'a pu être mise en place qu'en avril, ce qui a entraîné des retards dans la signature des premiers cadres contractuels (les premiers contrats ont ainsi été signés en juillet et août pour une durée de 12 mois).

**Tableau 4 : Niveaux de contractualisation et de paiements à fin 2006 par composantes**

Composante	Montant prévu	Contracté	Payé
Gouvernance Judiciaire	5.700.000	20 %	5 %
Assemblée nationale	600.000	35 %	6,6 %
Cour des Comptes	2.135.000	31 %	5,7 %
Cadastré	7.335.000	7 %	1,2 %
Statistiques	1.500.000	40 %	7,3 %
Informatisation Finances	1.500.000	0	0
<b>Total (à compléter)</b>	<b>18.770.000</b>	<b>17%</b>	<b>4 %</b>

Après les retards rencontrés dans le démarrage du projet, des progrès notables ont été enregistrés en 2006, parmi lesquels on peut citer :

Pour le volet *Cour des Comptes*, le processus de recrutement de 13 assistants de vérification a été lancé avec à la clé 4 recrutements effectifs. De même, des activités d'appui à la mise en œuvre d'un plan de formation et d'un plan de communication de la Cour, et les dossiers portant acquisition de fournitures/équipements ont été démarrées.

Pour le volet *Commission des Finances de l'Assemblée Nationale*, le début de mise en œuvre du diagnostic organisationnel de la Commission a eu lieu, ainsi que le recrutement de deux assistants Parlementaires et l'organisation d'un atelier sur la loi de règlement. Autres activités menées : l'aménagement des salles et bureaux de la commission des finances, l'acquisition de fournitures et d'équipements informatiques, un voyage d'étude en France.

Pour ce qui concerne la *composante gouvernance judiciaire*, la mise en œuvre de l'appui institutionnel aux structures bénéficiaires a été engagée.

Pour ce qui concerne le volet *Cadastré*, seules des missions techniques préparatoires de court terme pour l'évaluation du Système d'Information Géographique (SIG) et de la base de données, pour l'étude préparatoire à la densification du réseau de référence du Sénégal et pour la mise en place de la base de données cadastrale (analyse et structuration) ont été réalisées.

### 3.1.3. Infrastructures de transports

#### a) Résultats

Le Programme Indicatif National (PIN) vise les objectifs suivants pour le secteur des transports routiers : (i) accroître l'efficacité des infrastructures et des services de transport d'intégration régionale, avec un accent particulier sur les réseaux transfrontaliers, en vue de désenclaver le Sénégal par rapport aux espaces économiques de l'UEMOA et de la CEDEAO ; (ii) favoriser les échanges et l'intégration commerciale ; et (iii) préparer la sous région à la perspective d'un APE avec l'UE. Les différents projets appuyés par le FED poursuivent ces objectifs et s'inscrivent également dans les objectifs du deuxième programme sectoriel des transports (PST II).

L'année 2006 a été marquée par la fin des activités du programme du 8<sup>ème</sup> FED (appui au PST II). Les résultats attendus de ce projet dont certains ont été revus à la baisse en raison des augmentations de coûts constatées lors de la passation des marchés sont les suivants : environ 225 kms des routes principales réhabilitées, l'entretien périodique de 161 kms de routes en terre ; la mise en place de l'appui institutionnel, plus particulièrement dans les domaines des réformes institutionnelles et du renforcement des capacités, l'appui au développement du secteur privé, le contrôle des charges à l'essieu et les questions de l'environnement.

Concernant l'appui aux réformes institutionnelles, la mise en œuvre des recommandations de l'étude diagnostique et organisationnelle de l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR) a été effective.

Concernant la conservation du patrimoine routier existant, les études pour la création d'un fonds routier autonome et pour la gestion de la charge à l'essieu ont été finalisées. Le Gouvernement s'est engagé à donner une suite concrète aux résultats obtenus lors de ces différentes études. C'est ainsi qu'un projet de décret pour la création d'un Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) a été soumis aux bailleurs de fonds intervenant dans le secteur pour recueillir leurs observations ; toutefois, malgré les réactions de tous les partenaires, le décret n'a pas pu être finalisé au courant de l'année.

De plus, en attendant la mise en place de ce fonds d'entretien routier autonome, l'Etat avait prévu d'allouer 15 milliards CFA (22,887 millions €) pour l'année 2006 pour l'entretien routier, 18 milliards (27,4 millions €) au lieu de 15 (22,887 millions €) au fonds actuel pour l'année 2007 et un minimum de 20 milliards (30,5 millions €) pour 2008. Toutefois, il est à constater un phénomène inquiétant par rapport à ces engagements : les chiffres disponibles auprès de l'AATR montrent que seulement 6 milliards étaient octroyés pour l'entretien routier en 2006.

L'étude de la charge à l'essieu a permis de (i) mettre à la disposition de l'Administration les renseignements technico-économiques nécessaires pour évaluer les conséquences des surcharges à l'essieu ; (ii) faire le diagnostic des politiques actuelles qui réglementent les charges à l'essieu au niveau national et sous régional ; (iii) mener une enquête stratégique sur la définition, l'installation, la localisation et le mode opératoire d'un système d'équipement de pesage pour le contrôle des charges limites légales ; (iv) élaborer un plan d'actions intégré et cohérent pour la mise en concession du contrôle de la charge à l'essieu.

A propos de la programmation de l'entretien, l'assistance technique fournie à l'AATR s'est finalisée sans l'atteinte de certains objectifs fixés, notamment l'élaboration d'un programme d'investissements pluriannuel (d'entretien et de réhabilitation) en l'occurrence un PST III à cause du départ du chef de mission sans remplacement immédiat.

Néanmoins, le Gouvernement envisage de prendre les dispositions nécessaires pour l'élaboration d'un PST III. C'est dans ce cadre qu'une étude est en cours par un financement de la Banque Mondiale, afin d'évaluer la Lettre de Politique Sectorielle des Transports dans la période 1998-2005, d'élaborer une stratégie de développement à moyen terme du secteur des transports pour la période 2007-2012, et de définir un programme de réformes et d'investissement en appui à la stratégie de croissance accélérée (SCA) et à l'intégration régionale.

L'état du réseau routier a été recensé lors des inspections sommaires en 2002. Cet inventaire du réseau routier classé actualisé en 2005 fait état d'une longueur totale de 14.805 kms dont 4.805 kms (32,5%) de routes revêtues et 10.000 kms (67,5%) de routes non revêtues.

Les résultats des inventaires de dégradations pour les routes non revêtues, sur un linéaire inspecté de 9652,5 kms sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5: Etat du réseau routier au Sénégal**

	Année	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Très mauvais état
Routes revêtues	2002	21,0 %	36,0 %	28,0 %	15,0 %
	2005	36,8 %	18,0%	19,1 %	26,1 %
Routes non revêtues	2002	1,0 %	13,0 %	57,0 %	29,0 %
	2005	15,5 %	11,7 %	72,8%	

La tendance constatée est une amélioration de l'état des routes non revêtues de 2002 à 2005. Toutefois, concernant les routes revêtues, les tronçons en bon ou moyen état sont assez similaires entre 2002 et 2005, voir une légère baisse (57% contre 54.8% respectivement).

L'année 2006 a été également marquée par le démarrage des travaux de réhabilitation de la route Cap Skirring – Ziguinchor – Mpack au titre du 9<sup>ème</sup> FED. Elle a également permis de préparer le lancement effectif des travaux de réhabilitation de la route Mbirkelane– Tambacounda en début 2007.

Les travaux de réhabilitation de la route Cap Skirring – Ziguinchor, avec une amélioration graduelle des conditions de circulation, ont été bien appréciés par les usagers et, dans un sens plus large, par la population. Les usagers considèrent le projet comme un facteur important de relance économique de la Casamance, déstructurée par plusieurs années de conflit.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

**Projet d'appui au PST II (8 ACP SE 13) :** Les activités du projet en 2006 ont visé essentiellement la clôture comptable et administrative des marchés de ce programme d'une valeur de 45,7 millions €. Durant l'année 2006, 12 marchés ont été clôturés, les marchés restants seront clôturés en 2007, et il est prévu un dégageant d'environ 2,3 millions € qui sera réengagé dans le cadre du PIN 9<sup>ème</sup> FED. Le montant total des décaissements de ces projets s'élève à 44,7 millions € soit un taux d'exécution financière de 98%.

**Projet de réhabilitation de la route Cap Skirring–Ziguinchor–Mpack (9 ACP SE 014) :** La décision de financement a été prise en septembre 2005 pour un montant total de 26 millions €. Le projet a connu des progrès de réalisation très importants en 2006, avec un taux de réalisation global des travaux de 60 % (avec environ 34 km revêtus au 31 décembre 2006).

Toutefois, un certain nombre de problèmes ont été rencontrés dus pour une part à une insuffisance des études du projet qui a conduit à des modifications techniques ayant induit des variations de quantités du bordereau quantitatif initial du marché, et d'autre part, l'allongement des distances de transport et le ralentissement dû au franchissement du pont Emile Badiane (restriction de charge) et la nécessité de l'assainissement du Boulevard 54 qui relie le tronçon Ziguinchor–Cap à Ziguinchor–Mpack. Ces modifications auront une incidence financière notable, à prendre en compte pour l'achèvement du projet prévu en 2007.

Par ailleurs, le Gouvernement avait décidé la modification du revêtement bicouche qui était prévu en faveur d'un revêtement en enrobé dense. Toutefois, pour ne pas mettre en péril la finalisation du projet déjà en cours, il a finalement été décidé d'envisager une modification du revêtement ultérieur, sur fonds propres de l'Etat sénégalais.

**Projet de réhabilitation de la route Mbirkelane - Tambacounda (9 ACP SE 017) :** La décision de financement a été prise en novembre 2005 pour un montant total de 67 millions €. Toutefois, un délai important a été noté entre la signature de la convention et le lancement de l'appel d'offres, en raison du retard accusé pour l'élaboration du programme d'entretien, qui était une condition préalable au lancement de l'appel d'offres des travaux. Les offres ont été reçues en septembre 2006.

Suite à l'évaluation des offres, il a été constaté que le montant des offres retenues dépassait le montant prévu par la convention de financement. Il a été convenu entre le Gouvernement et les services de la Commission que le FED accordera un financement supplémentaire pour un montant de 5 millions € et que l'Etat du Sénégal prendrait en charge les coûts supplémentaires (essentiellement la tranche conditionnelle) pour un montant d'environ 9 millions €, sur ses ressources propres ou par le biais d'un autre bailleur.

D'autres activités et progrès ont été réalisés en 2006 concernant le secteur des transports :

- Une proposition de financement pour un projet de réhabilitation de pistes rurales en Casamance, pour un montant indicatif de 8 millions €, a été élaborée et transmise au siège de la Commission. Le projet prévoit la réhabilitation de 125 kms de pistes rurales en Casamance. La prise de décision de financement par la Commission est prévue pour début 2007.
- Le projet de réhabilitation de la route Kaolack – Mbirkelane : Ce projet d'un montant de 14 millions € prévoit la réhabilitation de 37 kms de route revêtues sur le tronçon international Dakar-Bamako, complétant ainsi la réhabilitation de cette route entre Mbirkelane et Tambacounda.
- Le projet de voirie urbaine : une proposition de financement, pour un montant de 27,6 millions € a été élaborée et envoyée au siège de la Commission. C'est un projet qui contribuera à la création d'emploi avec une approche à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Le projet consiste en la réhabilitation de la voirie urbaine de Dakar, Rufisque, Bargny et Ziguinchor.

### c) Degré d'intégration des questions transversales

Les analyses sur les impacts environnementaux ont été prises en compte dans la phase de préparation des DAO ; les clauses spécifiques ont été intégrées dans les marchés, et lors de la mise en œuvre, le respect de ces clauses contractuelles a été assuré par le bureau de contrôle. Concernant la route Mbirkelane-Tambacounda, un plan de gestion environnemental a été élaboré et sera mis en œuvre par un consultant indépendant de l'entreprise et de la mission de contrôle.

#### *BOX : L'importance des études de qualité dans les projets d'infrastructures*

*Depuis le début de l'année 2006, plusieurs lacunes ont été constatées dans les études récemment menées dans les domaines des routes et de l'assainissement. Ces problèmes ont souvent des conséquences directes sur le programme de performance de l'entreprise et pour le budget des projets. Souvent, la qualité insuffisante des études a empêché l'entreprise de démarrer les travaux dans les délais prévus, occasionnant des délais supplémentaires. Certaines études avaient même omis d'importants éléments du projet, induisant des surcoûts très importants.*

*Pour redresser cette situation, il paraît nécessaire :*

- *d'assurer un suivi très étroit des études avec les maîtres d'œuvre ;*
- *de prendre des décisions pour les projets problématiques plutôt à priori qu'à posteriori ;*
- *d'utiliser au maximum la clause suspensive pour permettre au bureau d'études d'assurer aussi la surveillance des travaux.*

#### 3.1.4. Infrastructures d'assainissement

##### a) Résultats

**Etude organisationnelle de l'ONAS (financée sur 9 ACP SE 4 FCT- montant : 380 000 €) :** Le secteur de l'assainissement au Sénégal nécessite de profondes réformes sectorielles et d'importants appuis institutionnels. L'étude organisationnelle de l'ONAS (Office National d'Assainissement au Sénégal), a permis tout d'abord d'établir un diagnostic de cette agence d'exécution, qui joue un rôle central dans le secteur.

Puis, un séminaire réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels de l'assainissement a permis d'arrêter les principales mesures nécessaires au renforcement de l'ONAS. Le plan d'action qui en

découle, finalisé en décembre 2006, devra être mis en œuvre en 2007 et contribuera ainsi de façon significative au renforcement institutionnel du secteur.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

Les deux premières phases de l'étude organisationnelle d'ONAS ont été achevées.

**Assainissement des centres secondaires (phase 1) - eaux pluviales (9 ACP SE 16) :** La décision de financement a été prise en octobre 2005 et la Convention de Financement pour un montant de 12 millions €. Les travaux de mise en œuvre du projet d'assainissement des 5 centres secondaires ont commencé avec beaucoup de retards suite à une reprise de la topographie des sites concernés et à de substantielles modifications de conception des ouvrages. En fin 2006, le taux d'avancement global des travaux proprement dit était quasiment nul.

**Restructuration des quartiers de Pikine à Saint Louis et Khouma à Richard Toll (9 ACP SE 18) :** La décision de financement a été prise en janvier 2006 pour un montant de 16,0 millions €. Concernant ce projet, le Gouvernement s'est engagé en décembre 2006 à couvrir l'indemnisation des populations déguerpies à hauteur de 910 milliards FCFA (environ 1,4 milliard €) en inscrivant cette dépense dans la loi de finances 2007.

**Projet « Emissaire de Cambérène » :** La préparation de ce projet, pour un montant d'environ 8 millions €, a pratiquement été finalisée en fin 2006, permettant la transmission d'une proposition de financement au siège de la Commission au cours du premier trimestre 2007.

#### **c) Degré d'intégration des questions transversales**

La protection de l'environnement est l'un des résultats directs des projets d'assainissement. On notera par ailleurs que le projet de restructuration des quartiers de Pikine et Khouma s'accompagne d'un volet de collecte des déchets solides.

Les femmes sont traditionnellement responsables des corvées d'eau et d'hygiène. Les questions de genre sont donc intrinsèquement liées aux travaux d'assainissement et aux volets de sensibilisation.

#### *3.1.5. Décentralisation et Actions de Promotion économique au niveau local (8<sup>ème</sup> FED)*

##### **a) Résultats**

Les trois projets 8<sup>ème</sup> FED sont mis en œuvre selon trois principes directeurs :

- La maîtrise d'ouvrage locale qui place les acteurs locaux (élus et populations) au rang de véritables commanditaires des ouvrages et non plus comme de simples bénéficiaires ;
- La participation populaire qui élargit les bases des instances décisionnelles au niveau local et assure une mobilisation conséquente des populations autour des initiatives de pérennisation des réalisations ;
- L'appui budgétaire qui fait passer le financement des projets dans les circuits traditionnels du Trésor public sénégalais.

Les leçons tirées de ces trois projets 8<sup>ème</sup> FED et celles tirées d'autres projets financés par d'autres bailleurs ont été largement capitalisées pour la formulation du Programme National de Développement Local (PNDL) dont l'atelier de lancement technique s'est tenu le 20 novembre 2006. L'année 2006 est toutefois marquée par des changements institutionnels récurrents (mars et novembre) qui n'ont pas facilité le dialogue « sectoriel » avec les bailleurs de fonds.

## **b) Progrès réalisés dans les activités**

**Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL) :** La phase de mise en œuvre du projet a pris fin en Septembre 2005. Afin de permettre le remboursement par les ressources du FED des fonds engagés par le Trésor, un audit des opérations d'investissement réalisées (1<sup>er</sup> juin 2003 – 30 juin 2005) par 90 communautés rurales dans le cadre du PSIDEL a été réalisé et a montré un taux d'éligibilité de 97 %.

Un premier remboursement au Trésor a pu être effectué en novembre 2006, pour un montant de 1,3 milliards FCFA (environ 2 millions €). Le dialogue a pu être amorcé entre les différentes parties sur l'utilisation possible des reliquats sur les dépenses d'investissement du PSIDEL, estimés à 3 milliards de FCFA (environ 4,6 millions €), à travers d'un appui budgétaire au PNDL.

**Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU) :** Quinze projets ont été réceptionnés provisoirement dans les secteurs suivants : Santé, Education, Hydraulique, Equipements communautaires, Equipements de Jeunesse. Le cumul des déboursés du Trésor en préfinancement des investissements réalisés par les communes a atteint 2,4 milliards FCFA (environ 3,7 millions €). Un guide d'entretien, de maintenance et de gestion des équipements et infrastructures urbains et un guide d'exécution des projets d'infrastructures urbaines ont été finalisés et le processus de leur validation définitive par l'ensemble des acteurs lancé.

La première phase de l'audit technique, financier et comptable des opérations d'investissement du PADELU a montré un taux d'éligibilité des dépenses de 92% permettant un décaissement de 668 millions FCFA.

Le volet Micro Activités Economiques Urbaines (MAEU) de la Convention de Financement initiale a enfin démarré en 2006, grâce à la signature d'un contrat de subvention entre l'ON et l'ONUDI. Le 31 juillet 2006, les premières conventions avec les mairies des dix (10) communes sélectionnées ont été signées. Ce volet est financé par le 8<sup>ème</sup> FED à hauteur de 800 millions de FCFA (1,2 million €) et par l'ONUDI à hauteur de 90 millions de FCFA (137 204 €).

**Programme d'appui aux Régions (PAR) :** Au niveau de la Cellule d'Appui aux Régions, l'année 2006 est marquée principalement par le recrutement et l'installation d'un nouveau coordonnateur ainsi que le remplacement de l'expert chargé du volet « appui aux services centraux ».

La première phase de l'audit technique, financier et comptable des opérations du PAR à juin 2005 a été menée à bien avec un taux d'éligibilité de 84% des dépenses exécutées par les régions. En novembre, un acompte en remboursement du préfinancement du trésor d'un montant de 1,7 milliard de FCFA (environ 2,6 millions €) a ainsi pu être déboursé. Par ailleurs, les cinq régions éligibles à la deuxième phase du PAR ont été retenues.

Les leçons tirées de l'appui à la décentralisation dans le cadre du 8<sup>e</sup> FED peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- L'analyse combinée des acquis de notre intervention sur la maîtrise d'ouvrage et de l'appui budgétaire, montre une contribution considérable des programmes PSIDEL, PADELU et PAR dans l'amélioration de l'accès des populations ciblées aux services sociaux et équipements collectifs en assurant un processus participatif de planification et de mise en œuvre des actions de développement identifiées.
- Les expériences des trois programmes ont largement démontré la pertinence de la responsabilisation des Collectivités Locales pour la réalisation des infrastructures sociales de base. La qualité des infrastructures exécutées à des coûts comparables à ceux des projets directement exécutés par les services centraux, ainsi que la meilleure implication des bénéficiaires dans l'exécution

des projets apportent une valeur ajoutée en terme d'appropriation qui est le meilleur gage de la pérennisation du processus de développement local.

- Les populations ont montré leur disponibilité et se sont mobilisées pour engager des actions visant à atteindre les objectifs de développement de leurs communautés respectives.
- Les activités menées par les programmes d'appui à la décentralisation et au développement local financés par le FED ont également prouvé la capacité des acteurs locaux à s'approprier les outils de planification et de gestion mis à leur disposition.
- Les expériences enregistrées ont enfin montré l'intérêt de placer les Collectivités Locales au centre des actions de développement pour une meilleure prise en charge des besoins réels des populations et la mobilisation des acteurs autour des initiatives de développement pour une plus grande cohérence.

### **3.2. PROJETS ET PROGRAMMES HORS SECTEURS DE CONCENTRATION**

#### **3.2.1. Commerce**

##### **a) Résultats**

Au cours de la dernière décennie, les exportations sénégalaises ont chuté en moyenne de 2% par an (en US dollars), alors que le reste du monde enregistrerait une hausse de 6,5% et l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) une hausse de 5%. Depuis 1960, la part des exportations par rapport au PIB et par rapport aux exportations mondiales a connu un déclin constant.

Il est à noter que l'économie sénégalaise se caractérise par un secteur informel très important. Le commerce concentre près de 75% de l'activité du secteur informel. Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal a élaboré une Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations (STRADEX), validée en 2001 et dont l'objectif premier est de réduire le déficit chronique de la balance commerciale.

La prise en compte des préoccupations du commerce dans la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté à travers la commission "création de richesse" a permis de mettre en évidence les contraintes liées au développement du secteur afin que des solutions soient trouvées. L'intégration du commerce est effective dans le DSRP II qui couvre la période 2006-2010.

Le Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales (PRDCC), financé par la Commission pour un montant de 3 millions €, vise à renforcer et à améliorer la politique commerciale du Sénégal en lui permettant de définir et de mettre en oeuvre des outils de promotion de la compétitivité des entreprises et des exportations, et de pouvoir participer effectivement dans les négociations commerciales internationales aux différents niveaux (multilatéral, Accord de Partenariat Economique, intégration régionale, etc.).

La mise en oeuvre de ce programme a démarré en octobre 2005. Les principaux résultats obtenus dans le cadre du PRDCC concernent principalement les composantes « Renforcement des capacités de négociations commerciales internationales », « Amélioration de la qualité des produits et de leur conformité avec les normes internationales », et « Renforcement des capacités de gestion des micro entreprises et insertion de celles-ci dans l'économie formelle ».

Par rapport au volet « Développement et promotion des exportations » qui concerne l'ASEPEX, il convient de noter qu'aucune activité significative n'a été exécutée. Il en est de même pour la composante « Développement du e-commerce ». Ce qui aura pour conséquence la reprogrammation en 2007, des actions initialement prévues en 2005-2006.

## **b) Progrès réalisés dans les activités**

L'année 2006 a vu le lancement des principaux appels d'offres prévus : étude diagnostic du laboratoire de contrôle de la qualité des produits alimentaires de la Direction du Commerce Intérieur ; acquisition de véhicules, de matériels informatiques et de mobiliers destinés au renforcement des moyens logistiques des services [Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX), Direction du Commerce Extérieur, Laboratoire de la Direction du Commerce Intérieur, antennes régionales du Trade Point Sénégal, Centres de Gestion Agréés (CGA)].

Un audit diagnostic du laboratoire de contrôle de la qualité des produits alimentaires de la Direction du Commerce Intérieur a permis l'élaboration d'un plan d'actions en vue de renforcer les capacités techniques, humaines et managériales des agents du Laboratoire pour l'obtention de l'accréditation ISO 17025. A cet effet, plusieurs agents du Laboratoire ont pu bénéficier d'un certain nombre d'actions de formation en France. Des actions de formation liées à la gestion comptable et financière ont été exécutées à l'intention des adhérents des Centres de Gestion Agréés.

L'aménagement des antennes de la plate forme de commerce électronique devant permettre l'accès à l'information commerciale et économique, au niveau des Chambres de Commerce régionales, a été effectué en 2006. L'aménagement des Centres de Gestion Agréés de Kaolack, Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor, créés grâce à l'appui du PRDCC, a également été réalisé.

Sur le montant total du projet de 3.000.000 €, le niveau d'engagement des fonds est de 39 %, le niveau de décaissements s'établissant à 17 % en fin 2006. Le projet devrait prendre sa vitesse de croisière en 2007 après les lenteurs notées dans la mise en œuvre en 2006.

### *3.2.2. Pêche*

#### **a) Résultats**

La pêche est un secteur stratégique dans l'économie du Sénégal, contribuant pour 2,5% du PIB total et créant 600 000 emplois directs et indirects. Néanmoins, c'est un secteur qui depuis la fin des années 1990 subit une crise due à un manque de gestion et d'aménagement des pêcheries qui a entraîné une baisse des captures principalement démersales. Conscient de cette crise qui touche actuellement tout le secteur, industriel et artisanal, le Ministère de l'Economie Maritime, soutenu par les bailleurs de fonds a, en 2004, lancé un processus de réforme qui devrait aboutir à une Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture.

Les réformes nécessaires sont axées sur le gel des licences de pêche pour les ressources démersales côtières, le gel de la naturalisation des bateaux battant pavillon étranger, l'instauration du repos biologique suivant les résultats de la recherche par le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (Crod). Le permis de pêche artisanal a été instauré par décret ministériel au terme du recensement et de l'immatriculation des pirogues dont le Programme National est en cours de démarrage. Ce programme sera appuyé par le STABEX.

Le projet d'appui à la pêche artisanale (PAPASUD), financé sur fonds du 8<sup>ème</sup> FED, a pris fin au 31 décembre 2005. Toutefois, une partie de travaux d'aménagement des quais de pêche n'a pu être terminée avant cette date. L'évaluation finale du projet a eu lieu en 2006 et a permis de signaler des points positifs (résultats en termes juridiques et fonciers, avancées sur les concessions, bonnes formations) de même que négatifs (montage institutionnel complexe, non finalisation des réceptions provisoires en fin de projet, nécessité d'accompagnement juridique et comptable des GIE) du projet.

## **b) Progrès réalisés dans les activités**

Les fonds du FED ont financé une étude afin d'identifier les aspects prioritaires de l'amélioration sanitaire des quais de pêche et éventuellement intégrer ces activités au projet STABEX pêche. L'élaboration de la Lettre de Politique sectorielle a fait l'objet d'ateliers nationaux et devrait être présentée en 2007 pour validation.

Courant 2006, le COM Stabex pêche a fait l'objet d'une précision du contenu des activités avec les autorités nationales et d'une concertation avec les Bailleurs de fonds présents dans le secteur au Sénégal pour favoriser les complémentarités et la cohérence des appuis (concertation pour les plans d'aménagement, cadre commun aux unités de gestion des programmes, etc.). Le COM, portant sur un montant de 6 millions €, a été signé par la Commission en 2006. Son objectif est d'appuyer les réformes en cours dans la pêche artisanale et de renforcer les capacités d'aménagement de la ressource. Sa signature par la partie sénégalaise est attendue en 2007, permettant le démarrage des activités.

Une étude a été financée sur les fonds FED afin d'identifier les aspects prioritaires de l'amélioration sanitaire des quais de pêche et éventuellement intégrer ces activités au projet STABEX pêche.

## **c) Degré d'intégration des questions transversales**

La pêche fait partie des grappes identifiées dans la stratégie de croissance accélérée du Sénégal qui prévoit notamment la participation du secteur dans la réduction de la pauvreté et le maintien de la sécurité alimentaire. Le COM Stabex pêche s'inscrit dans cette problématique macro-économique et par ailleurs, il intègre la question transversale de la préservation de la biodiversité.

Quant à l'aspect « genre », la pêche étant l'un des secteurs le plus « employeur » de femmes (transformation du poisson et micro-mareyage), le COM STABEX intègre des composantes importantes pour la promotion du rôle des femmes et le développement de leur entrepreneuriat, tout comme le PAPASUD l'intégrait.

### *3.2.3 Culture*

#### **a) Résultats**

La Communauté européenne appuie le secteur de la culture, en dehors des secteurs de concentration par le Programme de Soutien à l'Action Culturelle (PSAC), pour un montant de 1,6 million €. Le projet, bien que signé en avril 2005 a concrètement démarré en mars 2006 et affiche un taux d'engagement des fonds de près de 28 % en fin 2006.

Dans le cadre de ce projet, des projets culturels de petite envergure seront financés dans des domaines divers, selon les propositions reçues (pièces et résidence d'artistes de théâtre, festival de blues du fleuve Sénégal, festival de cinéma, exposition de design de laalebasse etc.). Les actions prévues par le projet contribueront d'ailleurs à la décentralisation des activités culturelles, l'un des axes d'intervention privilégiés par le Ministère.

Le programme d'appui spécifique à la Biennale de l'Art Africain Contemporain (Dak'Art), mobilisant un montant de 400 000 euros sur fonds du 9<sup>ème</sup> FED, a pleinement atteint ses objectifs de 2004 à 2006. Une évaluation externe et un audit sont prévus en 2007. Un appui supplémentaire à la Dak'Art est d'ailleurs prévu dans le cadre du programme PSAC et contribuera à la préparation de l'édition 2008.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

Après avoir enregistré des retards importants, le Programme de Soutien à l'Action Culturelle (PSAC) a trouvé son rythme de croisière en 2006. Des dossiers d'appels d'offres pour l'équipement

nécessaire du projet ont été préparés, y compris des équipements de scène pour les Centres Culturels Régionaux de Fatick, Louga, Ziguinchor et Thiès.

En fin 2006, un premier appel à propositions portant sur des projets culturels de petite envergure (< 10.000 €) a été lancé. Le comité de financement a sélectionné 8 projets dans différents domaines parmi les 172 projets reçus. Suite à l'évaluation des besoins en formation en cours, des actions spécifiques seront mises en œuvre dans les domaines de la musique, la danse, les techniques (arts numériques, marionnettes, céramique, théâtre) et l'administration culturelle et la critique d'art. Des formations de techniciens sont prévues dans le cadre de la livraison du matériel de son, de lumière et de scène auprès des centres culturels régionaux.

### *3.2.4 Facilité de coopération technique (FCT)*

En 2006, 19 actions conduisant à la conclusion de contrats ont été mises en œuvre pour un montant total de 2,3 millions €. Ces actions ont porté sur les domaines suivants : soutien aux services de l'ON, audits et clôtures comptables de projets, assistances techniques au secteur de l'assainissement et des mines, études diverses dont APE, revue des dépenses publiques secteur transport, assainissement, pêche, préparation du dixième FED etc.

A fin 2006, sur un total disponible de 8,3 millions €, un montant de 6,42 millions € a été engagé au titre de la FCT soit 77 % de l'engagement financier global. Les paiements effectués jusqu'à cette date s'élèvent à 3,2 millions € soit 39 % du montant disponible. En décembre 2006, l'Ordonnateur National a introduit une requête demandant une réduction du plafond financier de la FCT.

Par cet avenant, l'engagement financier global passera de 8,3 à 6,9 millions €, permettant d'engager les fonds non utilisés pour financer le « pipeline » restant pour les fonds du 9<sup>ème</sup> FED avant la date limite en 2007.

### **3.3. UTILISATION DES RESSOURCES DESTINEES AUX ACTEURS NON ETATIQUES**

#### **a) Résultats**

La convention de financement « programme d'appui au programme national de bonne gouvernance » (PAPNBG, 33,5 millions €) a été signée le 23 février 2005. Elle intègre une composante de 9,8 M€ en appui aux acteurs non étatiques (ANE) qui comprendra, entre autres, un fonds d'appui aux initiatives des ANE et un fonds d'études.

A ce stade, des résultats concrets ne sont pas encore identifiables. Toutefois les acteurs non étatiques, organisés à travers d'une plateforme reconnue par la Commission et l'Ordonnateur national, ont manifesté beaucoup d'intérêt à bénéficier du projet.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

Une unité de gestion du volet appui aux acteurs non étatiques du PAPNBG a commencé ses activités en novembre 2006 avec la formation en gestion du cycle de projets de représentants des ANE et de personnes relais chargées de diffuser l'information dans les régions, et l'information sur le programme à Kaolack au profit de 400 représentants de la société civile de toutes les régions du Sénégal (à l'occasion des assises préparatoires au sommet social africain). Des séances de diffusion de l'information sur le programme dans les régions se sont poursuivies en décembre dans les régions Est et Sud (Tambacounda, Kolda et Ziguinchor).

Un premier appel à propositions en « appui aux initiatives des acteurs non étatiques a été lancé en décembre 2006, pour un montant de 3,5 millions €. Les décisions d'attribution des financements sont attendues pour début 2007. Un deuxième appel à proposition, pour un montant du même ordre est prévu pour juin 2007.

### 3.4. UTILISATION DE L'ENVELOPPE B

Lors de l'exercice de revue à mi-parcours, le montant de l'enveloppe B a été ramené à 13,6 millions €<sup>5</sup>. Ce montant a été confirmé lors de la revue de fin de parcours menée en 2006. Suite à l'engagement de 6,0 millions € pour le programme régional de lutte contre le criquet pèlerin en 2005, le solde non engagé de l'enveloppe B s'est élevé à 7,6 millions € en fin 2006. Le projet régional de lutte contre les criquets pèlerins, décidé en 2005, a été mise en œuvre par la FAO et se trouvait en voie de clôture en fin 2006.

Comme nouvelles actions à appuyer au titre de l'enveloppe B, une contribution au programme prévue de déminage en Casamance (4,0 millions €) et un financement des actions de lutte contre la grippe aviaire (2,0 millions €) ont été retenus et préparés en 2006, pour une prise de décision par la Commission en début 2007.

Courant 2006, face à l'afflux massif des immigrés clandestins sénégalais en Espagne et des nombreuses pertes de vie en mer, il a été décidé d'utiliser le solde non encore programmé de l'enveloppe B, soit 1,6 millions €, pour majorer le montant du programme de voirie urbaine à haute intensité de main d'œuvre (cf. enveloppe A). Cette mesure est sensée contribuer à la création d'emploi dans le milieu urbain, contribuant ainsi à la réduction de l'incitation à l'émigration clandestine.

**Tableau 6 : Allocation des fonds de l'enveloppe B en fin 2006**

Intitulé du projet	Montant (M€)	Statuts
Contribution programme régional « criquets »	6,0	Terminé, en voie de clôture
Appui au programme de déminage en Casamance	4,0	Décision en 2007
Appui au programme national de contre la grippe aviaire	2,0	Décision en 2007
Contribution au programme de voirie urbaine	1,6	Décision en 2007
<b>Total</b>	<b>13,6</b>	

### 3.5. AUTRES INSTRUMENTS

#### 3.5.1 Fonds Stabex

Depuis 1992, le Sénégal a reçu presque 70 millions € par le biais des transferts Stabex, dont 42,3 millions € ont fait l'objet de cinq cadres d'obligations mutuelles (COM) signés entre le Gouvernement du Sénégal et la Commission européenne.

La suspension de la mise en œuvre de ces projets et le montant des intérêts générés ont libéré de gros reliquats, qui ont permis la préparation de trois nouveaux COM, notamment les COM « arachide », « agriculture » et « pêche ». Ainsi, le 6 octobre 2006, ont été signés les COM « arachide » et COM « agriculture », pour des montants respectifs de 19,7 millions € et 25,5 millions €. Le COM Stabex pêche doté de 6 millions € a également été finalisé.

<sup>5)</sup> Lors de la revue à mi-parcours du Programme Indicatif du 9<sup>e</sup> FED conclu en 2005, le montant initial de l'enveloppe B de 104 M€ a été ramené à 13,6 M€, moyennant un transfert de 55,0 M€ à l'enveloppe A, l'allocation de 4,2 M€ à la facilité africaine de la paix et un transfert de 31,2 M€ à la réserve du FED.

Le processus de mise en place de l'unité de gestion de projet (UGP) prévue par les deux COM du secteur agricole a été lancé en août 2006 afin d'avoir une UGP opérationnelle en juin 2007. La situation détaillée des comptes est présentée en annexe 10.

#### **3.5.1.1 COM « Arachide »**

Principal produit d'exportation agricole et principale source de revenu monétaire de la majorité des paysans sénégalais, l'arachide a été au centre de l'intervention de l'État dans le secteur agricole jusque dans les années 1980, moment à partir duquel les orientations de la politique agricole du Sénégal s'articulent autour du désengagement de l'État et de l'implication accrue des opérateurs économiques privés. En 1995, après dix ans de mise en oeuvre de cette politique, la filière arachide se trouve dans une crise profonde qui a amené les pouvoirs publics à la mise en place d'un nouveau mode d'organisation de la filière et d'un programme de relance de la production appuyé par l'UE réaffirmée en mai 2003 par l'élaboration et l'adoption de la "lettre de politique de développement de la filière arachide", dont l'application reste encore limitée. C'est dans ce contexte que se situe le nouveau COM arachide qui doit faire face à deux problèmes majeurs : la baisse de la productivité, les difficultés d'écoulement de la production en partie liées à sa mauvaise qualité.

Le COM s'articule donc autour de cinq volets principaux (i) la reconstitution du capital semencier, (ii) la diversification et la promotion de l'arachide de bouche/de qualité, (iii) la professionnalisation des acteurs de la filière, (iv) l'amélioration des systèmes d'information et (v) la restauration des sols.

Ses modalités d'exécution seront définies dans un protocole de mise en oeuvre en cours d'élaboration. L'approche du programme est, dans la mesure du possible, de travailler en liaison directe avec les acteurs de la filière concernés : producteurs, instituts de recherches ou de certification, instances de conseils aux ruraux etc.

#### **3.5.1.2 COM « Agriculture »**

La signature du COM « agriculture » de 25,5 millions € a donné lieu à des échanges sur la mise à jour des actions prévues et leurs modalités de mise en oeuvre. C'est ainsi qu'en décembre 2006, le protocole d'exécution du volet « pistes rurales » d'un montant de 17,3 millions € et devant permettre la construction de quelques 500 kms de voies de désenclavement et de commercialisation des produits agricoles en zones arachidière et cotonnière a été signé. Le dossier d'appel d'offres des travaux devrait être lancé dans le premier semestre de 2007.

Les protocoles de mise en oeuvre des autres volets (coton, semences et appui aux ministères techniques) sont en cours de finalisation.

#### **3.5.1.3 COM « Pêche »**

Le COM Stabex Pêche (6 millions €) a été finalisé et présenté à l'adoption par la Commission en août 2006. Depuis, les discussions techniques ont repris entre la Délégation et la Direction des Pêches Maritimes en vue de la conclusion d'un protocole détaillé de mise en oeuvre. Les objectifs principaux du COM STABEX sont de renforcer les capacités des services du Ministère des Pêches et d'appuyer la mise en place des outils pour une gestion durable des ressources.

Dans le cadre de la politique nationale, le COM renforcera le dispositif d'information scientifique nécessaire à l'élaboration des plans d'aménagement des espèces rentables et menacées. De même le COM accompagnera le Ministère et ses services déconcentrés dans l'application des mesures garantissant un accès maîtrisé à la ressource et au métier de pêcheur (permis, immatriculation, surveillance). L'ensemble de ces grands « chantiers » nécessaires à la santé de la pêche artisanale,

font régulièrement l'objet de concertations avec les Bailleurs de fonds du secteur, afin d'identifier les complémentarités.

### *3.5.2 Secteur minier – Fonds Sysmin*

**Programme d'appui au secteur minier (9 ACP SE 9) :** La décision de financement a été prise en mai 2005, pour un montant total de 15 millions €. Le projet prévoit un volet d'appui institutionnel en appui à la Direction de Mines, un volet des infrastructures géologiques (cartes, études spécifiques), et un volet d'appui aux exploitations.

L'année 2006 a été marquée par la préparation, le lancement et le dépouillement des différents appels d'offres (géophysique aéroportée, cartographie, orpaillage.). Le caractère particulier du secteur et la nature des domaines et technologies très spécifiques, parfois peu adaptés aux procédures de passation de marchés du FED, ont ralenti la mise en œuvre du projet.

Au cours de l'année, un seul contrat a été signé – celui de la géophysique aéroportée-, mais son exécution ne commencera qu'en 2007. D'ailleurs, le Gouvernement n'avait pas encore mis à disposition, comme prévu, les locaux pour le centre minier en 2006.

### *3.5.3 Banque Européenne d'Investissement*

La Banque européenne d'investissement (BEI) s'est vue confier dans le cadre de l'Accord de Cotonou, le mandat de gestion de la Facilité d'Investissement : mener des actions en faveur de projets du secteur privé, grâce à une enveloppe de 2,2 milliards € plus 1,7 milliard € sur ses propres ressources.

La BEI a consenti au total au Sénégal EUR 150,6 millions de concours approuvés et signés au titre des Conventions de Lomé IV et IV bis et de l'Accord de Cotonou. L'encours actuel de prêts porte sur 122.8 millions €.

Au-delà du suivi des projets en cours de décaissement (cf. ci-dessous), en termes opérationnels, l'année 2006 a été marquée par l'identification de nouveaux projets notamment dans le secteur minier et le secteur industriel dont la préparation a été quelque peu retardée par la proximité des élections présidentielles notamment au cours de la seconde partie de l'année.

La BEI a assisté la SONES, en étroite coordination avec l'AFD, dans la préparation du dossier de demande de subvention auprès de la Facilité Eau de la CE au cours du second semestre 2006. Grâce à une réponse favorable, l'instruction détaillée du projet a été réalisée au cours du premier trimestre de l'année 2007.

Parmi les projets approuvés et signés en 2005, on notera que la Banque Régionale de Marché (BRM) au capital de laquelle participe la BEI, a obtenu son agrément bancaire et engagé les actions pour un démarrage des activités au cours du premier semestre 2007. Par contre, la Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO) n'a pas eu besoin de tirer sur la ligne de garantie qui avait été mise en place en 2005 pour lui assurer un meilleur accès à des sources de financement à moyen et long terme.

Parmi les projets en cours, le chantier de construction du navire de la liaison maritime Dakar-Ziguinchor a pu démarrer début 2006 grâce au décaissement de co-financiers du projet. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'alimentation en eau de la ville de Dakar démarré depuis l'année 2004, la période de décaissement de ce prêt a été étendue pour permettre l'achèvement des travaux.

**Tableau 7 : Prêts de la BEI signés et en cours de décaissement.**

Prêts	Objectifs	Date de signature	Montant du prêt (€)	Montants décaissés	Montants annulés
Alimentation en Eau de Dakar II	Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar à partir du lac de Guiers.	10.12.2001	16 000 000	9 203 580	0
Liaison Maritime Dakar- Ziguinchor	Assurer la liaison maritime entre Dakar et Ziguinchor, et contribuer au désenclavement de la Casamance.	01.07.2005	10 000 000	0	0
Banque Régionale de Marché (BRM)	Développement du marché des capitaux de la zone UEMOA qui est quasi-inexistant aujourd'hui.	16.12.2005	390 000	390 000	0
Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO)	Augmenter le volume et l'éventail des instruments financiers disponibles dans la région et renforcer le marché financier.	10.12.2005	5 000 000	0	

Source : Banque européenne d'investissement

#### 3.5.4 Accord de Pêche Sénégal –UE

Le Protocole à l'Accord de Pêche CE/Sénégal 2002-2006 est arrivé à échéance le 30 juin 2006, sans que celui-ci ait pu être remplacé par un Accord de Partenariat Pêche et d'un nouveau Protocole, faute de conclusion des négociations entre le Sénégal et la Commission européenne.

En effet, trois tours de négociations n'auront pas suffi à aboutir à un nouvel accord avant la fin du protocole en vigueur et les navires européens ont donc cessé toute activité de pêche dans les eaux sénégalaises dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Il reste que les négociations sont depuis le 30 juin 2006 suspendues, mais pas rompues.

Cependant, le Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Internationaux a immédiatement entamé des négociations avec les thoniers canneurs européens en vue de conclure un accord privé. Cet accord privé a été signé le 14 juillet 2006 pour une durée de six mois, permettant ainsi à 11 canneurs français et espagnols de pêcher dans les eaux sénégalaises, sous condition du débarquement de toutes les captures faites dans la sous région. Les canneurs européens étant les seuls pourvoyeurs de thon à la conserverie SE SNCDS, cet accord était une nécessité pour la continuation du fonctionnement de l'unique conserverie à Dakar. L'accord privé a été renouvelé fin décembre 2006 pour une période de six mois.

#### 3.5.5. Coopération régionale

##### 3.5.5.1 Programme dans le secteur de la pêche

**Deux projets sont menés en partenariat avec la Commission sous-régionale des Pêches (CSRP). Il s'agit des projets suivants :**

**Projet de renforcement du Suivi Contrôle et Surveillance (SCS) (n°ACP ROC 020) :** D'un montant de 5 millions €, le projet a pour objectifs de renforcer le mandat, les capacités de gestion et d'actions de l'organisation sous-régionale qu'est la CSRP notamment dans le domaine de la surveillance des pêches via des opérations conjointes aux 7 pays membres. La Convention de

Financement a été signée par la Commission européenne et transmise à la commission de l'UEMOA en mi-2006. Dans l'attente de la contre-signature, la Délégation de Dakar et la CSRP ont travaillé aux termes de référence de l'audit institutionnel et financier de la CSRP. Cette étape est fondamentale pour guider la mise en œuvre des 2 projets à mettre en œuvre par la CSRP. L'audit devra être réalisé au 1er trimestre 2007.

**Projet d'appui à la Gestion et l'Aménagement des Pêches en Afrique de l'Ouest (AGPAO) :** Ce projet d'un montant de 5 millions € également est une composante d'un projet de grande envergure (105 millions € au total) en appui à l'intégration régionale (n° ACP ROC 015) qui vise à renforcer la coopération sous-régionale des pays membres de la CSRP en matière de politiques d'aménagement des pêches, de recherche scientifique et de mise en réseau de l'information. La Convention a été signée au mois de mars 2006 par la Commission et les Ordonnateurs Régionaux concernés. Les activités de ce projet en appui à la CSRP devront débuter en 2007.

### **3.5.5.2 Programme régional solaire phase II (PRS II)**

#### **a) Résultats :**

Le PRS II, signé avec le CILSS en avril 2001 pour un montant de 59,7 millions € pour 16 pays, a pour objectif l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations en zones rurales par un approvisionnement en eau potable via des forages à pompage alimenté par l'énergie solaire.

Le montant du programme pour le Sénégal est de 8,9 millions €. Il est prévu que par cette intervention qu'à la fin du projet 76 villages soit une population d'environ 109 000 personnes auront accès à l'eau potable.

Le programme prévoit la mise en place des modalités de gestion locale permettant d'assurer la pérennité des investissements et leur entretien. Il prévoit également la remise en état des sites équipés par le programme PRS I tout en constituant, comme pour la mise en place des nouveaux équipements, des comités locaux (ASUFOR) chargés d'assurer la pérennité de l'investissement. L'avenant n° 2 à la convention de financement a permis sa prorogation jusqu'au 30 septembre 2010. Toutes les activités par pays se terminent le 31 décembre 2008, ce qui implique pour le Sénégal que les activités de terrain devront s'achever avant le 31 décembre 2007.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

Les principales activités de l'année 2006 ont été les suivantes :

- 75 ASUFOR créés ou redynamisés, bonne mobilisation des contributions des usagers et démarrage des activités de formation dans le cadre du volet « mesures d'accompagnement » ;
- démarrage des travaux des forages, superstructures des sites du PRS II et réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau des sites PRS I au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 ;
- mise en place de contrôleurs de travaux depuis septembre 2006.

Un des défis du programme reste cependant la sensibilisation des populations et le bon fonctionnement des ASUFOR afin d'être certain d'assurer la pérennité des réalisations.

### **3.5.5.3 Programme d'appui à la recherche agricole en Afrique de l'Ouest (PARAO)**

#### **a) Résultats :**

Doté de 12 M€, ce programme est venu à échéance au 31 décembre 2005. Ce programme était à l'origine un programme multi bailleurs bien que seule la Commission européenne ait tenu ses

engagements en terme de financement du programme. En 2006, ont eu lieu l'évaluation finale et l'audit des contrats de subvention.

D'un point de vue opérationnel, les résultats attendus de ce programme étaient les suivants :

- Le Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) est conforté dans son rôle de coordinateur, d'animateur, d'informateur et de représentant de la recherche agricole sur le plan régional ;
- Les mécanismes d'un fonds incitatif et compétitif sont opérationnels, correctement gérés et efficaces ;
- La consolidation et la promotion des actions spécialisées (amélioration de l'adaptation à la sécheresse, de la gestion des jachères, de la riziculture et de la mise en valeur des bas-fonds) sont assurées.

L'évaluation finale conclue à la faible efficience globale du PARAO. Cependant, considérant les 3 résultats attendus mentionnés ci-dessus, elle fait ressortir :

- Un accroissement en fin de programme des compétences du secrétariat exécutif du CORAF (toutefois, la délégation estime que le cadre de suivi et de coordination du CORAF a été insuffisant, avec une absence de résultats concrets, une gestion administrative et financière défailante) ;
- La qualité des projets retenus, mais le fait qu'ils ne sont pas arrivés à terme dans la mesure où vu le temps mis pour leur sélection, ils n'auront pu être entièrement financé par la convention de financement venue à échéance ;
- Que la composante jachère n'a eu que des effets limités à la mesure des faibles financements mobilisés au cours du programme.

Sur le plan financier, il est à constater que la convention de financement avait un montant total de 12 millions € sur lesquels seuls 7,6 millions € ont pu être engagés et 6,6 millions € payés sur lesquels 0,4 millions € doivent être récupérés en tant, soit d'avance non utilisée, soit de dépenses inéligibles. Avec 63 %, le taux d'engagement est donc très faible en fin de projet.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

Sans objet, le programme étant achevé le 31 décembre 2005.

#### **3.5.5.4. Plateforme pour le développement rural et la sécurité alimentaire (HUB, 09 ROC 02)**

##### **a) Résultats**

Doté par la Commission de 1,95 millions €, ce projet multi bailleurs vise à soutenir les demandes d'expertise des États bénéficiaires (États d'Afrique de l'Ouest et du Centre) dans le domaine des politiques agricoles.

La plateforme, dite Hub, se veut aussi un lieu d'échange et de mise en commun des expériences des différents acteurs de la sous région afin d'aider à la définition de politiques dans le domaine agricole.

Cette phase qui s'achève en 2007 est considérée comme une phase pilote. La Commission de l'UEMOA a sollicité la Commission européenne sur le maintien du programme à la suite de l'arrivée à échéance de la convention de financement.

### **b) Progrès réalisés dans les activités**

Chaque année, un comité directeur définit les différents axes d'intervention et de recherche. Pour 2006, cinq axes ont été retenus:

2 axes thématiques : - développement des politiques agricoles et rurales ;  
- renforcement des capacités des acteurs des politiques agricoles et rurales.

3 axes transversaux : - genre et développement rural ;  
- foncier rural ;  
- communication.

La plateforme a par ailleurs fréquemment été sollicitée par rapport à la question des APE. Le problème du difficile compromis entre « rigidité d'une programmation » et « adaptation aux demandes » et du positionnement stratégique du Hub dont la nature diffère des structures institutionnelles classiques sera traité par l'évaluation à mi-parcours en cours et dont les résultats sont attendus en 2007.

### **3.5.5.5. Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE)**

#### **a) Résultats**

Le programme PACE concerne 32 pays d'Afrique subsaharienne pendant 5 ans et est coordonné par le bureau interafricain des ressources animales de l'OUA (OUA/BIRA).

Suite à un avenant de prolongation, avec augmentation du budget global et un réajustement du cadre stratégique (deux objectifs spécifiques retenus : renforcement des systèmes de surveillance et l'éradication de la peste bovine et le contrôle des autres épizooties), le programme va finalement venir à échéance en février 2007. Le Sénégal a bénéficié au titre de ce programme de 1,5 M€.

Le résultat le plus palpable pour le pays est la déclaration du Sénégal comme pays indemne de l'infection du virus de la peste bovine par l'Organisation internationale de l'élevage (OIE) en mai 2005. Selon les critères retenus pour la mise en œuvre du PACE, le Sénégal se classe comme le deuxième pays le plus performant.

#### **b) Progrès réalisés dans les activités**

La dernière année du projet s'est essentiellement concentrée vers le renforcement du système d'épidémio-surveillance (réhabilitation de certains postes frontaliers et équipement en moyens de déplacement, formation des agents) dans la perspective notamment d'utiliser ces infrastructures dans la prévention d'autres épizooties.

### **3.5.5.6. Facilité eau**

Le premier appel à proposition, lancé par le siège de la Commission européenne pour un montant total de 180 millions €, a permis de retenir pour le Sénégal les 4 projets ci-dessous, pour une contribution totale de la Communauté de 5,96 millions €. La mise en œuvre de ces projets en est à ses débuts. Les propositions retenues concernant de plus près le Sénégal se résument comme suit : (cf tableau).

**Tableau 8 : Projets retenus pour financement par la Facilité d'Eau, première phase**

Titre	Bénéficiaire	Coût total (Euros)	Contrib. CE (Euros)	Objectif
Eau et assainissement dans la communauté rurale de Coubalan – Sénégal : une initiative de la société civile pour un accès plus équitable aux ressources hydriques	ACRA (national)	1.394.000	931 000	Garantir un accès durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base dans les 13 villages de la Communauté Rurale de Coubalan
Community-managed multi-purpose hydraulic infrastructures as a strategic approach to reduce poverty in rural areas of Senegal	World Vision Deutschland (national)	3 588 000	2 691 000	Renforcement des capacités des communautés locales à gérer l'eau, l'assainissement et d'autres ressources en utilisant une approche multistratégique pour la réduction de la pauvreté dans 53 communautés rurales.
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fleuve Sénégal (SDAGE)	OMVS (regional 4 pays)	2 095 000	1 571 000	Etablir un cadre stratégique de planification pour la gestion intégrée des ressources en eau et le développement durable du bassin du fleuve Sénégal, lancer un programme d'aménagement cohérent pour la gestion concertée des ressources en eau et des écosystèmes.
Pré-Awis, towards a pan african water information system, for a better integration of regional knowledge in local water management.	OMVS (regional)	1.090.000	767.000	Mettre en place un système Pan-africain d'information sur l'eau dans le but de favoriser la collecte, la mise en réseau et le partage des différentes connaissances en matière de gestion locale de l'eau.

Les résultats du second appel à proposition, pour un montant de 180 millions €, viennent d'être publiés par la Commission. Les 2 projets suivants ont été retenus pour le Sénégal :

**Tableau 9**

Titre	Bénéficiaire	Total	CE	Remarques
Réalisation de la première phase du volet «eau potable urbain » du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire	SONES	57 224 000	8 761 000	Cofinancé par l'AFD, la BEI et la BOAD
Accès et Gestion de l'Eau Potable et de l'Assainissement au Sénégal Oriental	GRDR	1 204 000	891 000	

### 3.5.6. ONG / lignes budgétaires

En 2006, la délégation a contractualisé deux propositions retenues dans le cadre de l'appel à propositions 2004 « cofinancement ONG » pour un montant de 1,35 millions €.

**Tableau 10: Grandes thématiques des projets en cours**

<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Montants totaux engagés sur les projets en cours</b>
Droits de l'homme (DDH)	1 947 000
Co-financement ONG (ONG/PVD)	8 007 000
Bonne gouvernance (PVD/BG)	559 000
Environnement (ENV)	1 230 000
<b>Total</b>	<b>11 743 000</b>

Pour plus de détails, l'ensemble des projets ONG en cours au Sénégal est repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11: Projets "lignes budgétaires" en cours – 2006

Pays/Domaine	Réf CRIS	Intitulé	Contractant	Durée	Montant
Régional Afrique de l'Ouest					
DDH/2003	35451	Preventing the practice of torture through education	AMNESTY INTERNATIONAL LIMITED	11/6/03 - 11/12/06	1 196 954
DDH/2001	50619	Empowering civil society to fight corruption in francophone West Africa	TRANSPARENCY INTERNATIONAL	01/3/02 -01/1/06	750 000
PVD/IG	27235	Donation Globale 2002	IEPALA	10/12/03-30/12/06	558 781
Total régional Afrique de l'Ouest					2 505 735
Sénégal					
ONG-PVD/2001	11732	Projet d'appui au développement local dans les communautés rurales de Koumpentoum, Koufijaba, Malème Niani, Bamba, N'Diayenne et Koussanar dans le département de Tambacounda. Sénégal	LAY VOLUNTEERS INTERNATIONAL ASSOCIATION	01/2/02-01/1/06	1 588 429
ONG-PVD/2001	11784	Promotion de l'artisanat dans les départements de Podor et Matam	ENTWICKLUNGSWERKSTATT AUSTRIA	01/1/02-01/10/06	345 867
ONG-PVD/2002	21034	Promotion de la micro-entreprise artisanale au centre et au Sud du Sénégal	ENTWICKLUNGSWERKSTATT AUSTRIA	02/02/03-01/1/08	451 000
ENV/2001	59134	Appui à la gestion communautaire des ressources naturelles de forêts de mangrove de la réserve de biosphère du delta du Saloum. Sénégal	AIDE AU DEVELOPPEMENT GEMBLOUX	19/08/02-19/05/06	1 230 542
ONG-PVD/2004	65766	Eau potable et santé au SENEGAL (Approvisionnement les populations en eau potable dans la zone de Saint Louis et Louga	GRET	15/11/04-15/11/07	750 000
ONG-PVD/2005	94614	Au delà de l'Entreprise de survie: Appui aux femmes entrepreneuse de la ville de Ziguinchor	COOPI	01/02/06-01/02/09	512 049
ONG-PVD/2005	94850	Promotion de la femme dans le diocèse de Tambakounda	CARITASZENTRALE	01/01/06-31/12/09	478 187
ONG-PVD/2005	95343	Appui à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en situation difficile au Sénégal	AUTEUIL INTERNATIONAL	01/01/06-31/12/08	694 798
ONG-PVD/2005	95905	Projet de constitution d'une union financière mutualiste	CISV	01/02/06-01/02/09	640 095
ONG-PVD/2005	96163	Programme d'appui au développement local des communautés villageoises périphérique des grandes métropoles de Dakar et Thiès	BROEDERLIJK DELEN	01/04/06-01/04/11	450 285
ONG-PVD/2005	96257	Amélioration des conditions de vie des femmes d'OUSSOUYE	ACPP	01/02/06-01/02/08	748 374
ONG-PVD/2006	119168	Projet de diffusion de technologies appropriées et de mode de gestion concertée et durable des ressources naturelles en Casamance	ENDA-EUROPE	01/01/07-31/12/09	597 838
ONG-PVD/2006	119444	Projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité des écoles dans la Région de Saint Louis	PLAN INTERNATIONAL UK	01/02/06-01/02/09	750 000
Total Sénégal					9 237 463

### *3.5.7. Migrations / Mécanisme de réaction rapide*

Pour répondre à la recrudescence de l'émigration illégale en provenance du Sénégal, la Commission européenne a décidé de financer un programme d'actions sous le Mécanisme de Réaction Rapide (MRR) pour appuyer les autorités sénégalaises dans les efforts importants déjà consentis en matière de lutte contre l'immigration illégale vers l'Union européenne. Ce faisant, au terme d'une mission des services du siège au Sénégal en octobre 2006, une décision de financement d'un montant de 1, 8million €, a été prise en décembre 2006.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la coopération espagnole et l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime sont les opérateurs retenus pour exécuter les actions pendant l'année 2007. La période de mise en œuvre des contrats à conclure sous le MRR est de six mois.

### *3.5.8. Office Humanitaire de la Commission Européenne*

Le bureau de la coordination régionale d'ECHO pour l'Afrique de l'Ouest et le Tchad se trouve à Dakar. Un projet de 700 000 € a été signé pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006. Ce projet, qui consistait en une subvention au Comité international de la croix rouge (CICR), couvrait les régions frontalières essentiellement de Guinée Bissau, mais aussi du Sénégal suite au déclenchement d'hostilités armées entre les rebelles de Casamance et l'armée Bissau guinéenne. L'objectif de ce programme est d'appuyer en moyens de subsistance et de santé de base les personnes résidentes affectées par le conflit et les déplacés internes. L'action menée par le CICR a été achevée en fin 2006, la plupart des populations étant rentrée dans leurs lieux d'origine.

## **4. Evaluation des indicateurs de performance**

La définition et le mécanisme de suivi des indicateurs de performance, depuis la formulation du CSP/PIN 9<sup>ème</sup> FED a connu un certain nombre d'améliorations mais reste insuffisante dans son ensemble. Les indicateurs initialement retenus dans le cadre d'intervention tel qu'annexé au CPS/PIN 9<sup>e</sup> FED a été précisé par la liste des indicateurs du DSRP I. Suite à l'expiration du DSRP I en fin 2005, cette liste reste de facto d'application, en attendant une validation d'une liste actualisée des indicateurs et cibles du DSRP II qui couvre la période 2006 – 2010. En effet, les indicateurs du DSRP II, malgré une adoption officielle du document en juillet 2006, reste à actualiser et compléter par les indicateurs qui tiennent effectivement compte des nouveaux axes du DSRP.

Pour plusieurs secteurs, il est à noter que les informations nécessaires pour le suivi, ne sont souvent disponibles qu'avec beaucoup de retard. A titre d'exemple, les données réelles sur l'incidence de la pauvreté portent seulement sur l'année 2004 et ne sont pas désagrégées entre milieu urbain et rural. Par ailleurs, dans certain cas, les indicateurs et cibles utilisés dans le DRSP II divergent des ceux utilisés dans des documents sectoriels (exemple : état du réseau routier).

Il est aussi à noter que les cibles pour un certain nombre d'indicateurs, notamment dans les principaux secteurs sociaux (santé, éducation), paraissent assez optimistes et devraient être actualisées en concertation des bailleurs qui appuient la mise en œuvre du DSRP. Dans ce contexte, il est à noter que les décaissements de l'appui budgétaire de la Communauté peuvent être affectés par une définition trop optimiste des cibles, étant donné que le niveau de décaissement des tranches variables est déterminé par le niveau de réalisation de ces cibles.

Le tableau des indicateurs joints représente ainsi une version non actualisée des indicateurs et cibles du DSRP actuel. Le fait qu'aucune revue conjointe documentée du DRSP n'ait été réalisée en 2005 et 2006 ajoute à la difficulté du suivi systématique et bien documenté des indicateurs de performance.

Pour améliorer la situation, il paraît urgent et nécessaire que les indicateurs du DSRP II soient actualisés et complétés par des indicateurs adaptées à l'évolution du document de stratégie. Une telle actualisation devrait d'ailleurs être accompagnée de la mise en place d'un mécanisme performant de préparation et de conduite des revues conjointes de la mise en œuvre du DRSP.

La mise en œuvre du schéma directeur statistique élaboré par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, chargée de la coordination de la production statistique, permettra d'améliorer la qualité des données statistiques durant les années à venir.

Dans le cadre du volet « appui institutionnel » de la Convention relative à l'Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, un devis programme dont l'objectif est d'appuyer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRP est en cours d'élaboration. Il est envisagé à travers ce devis programmes de renforcer les capacités des structures chargées de la production statistique au sein des ministères de l'Education et de la Santé.

## **5. Coordination des bailleurs et harmonisation**

La coordination des interventions des bailleurs de fonds représente une tâche complexe et un défi majeur pour les services du Gouvernement concernés par la coopération. Selon une enquête menée en 2003, plus de 50 bailleurs de fonds, mettant en œuvre près de 500 projets distincts, interviennent au Sénégal (hormis financements ONG, actions de jumelage, coopération universitaire etc.).

La concertation globale entre bailleurs de fonds s'effectue par le biais d'une réunion élargie de bailleurs et des agences du système des Nations Unies qui se réunit deux à trois fois par an. Au niveau sectoriel, 13 groupes de concertation de bailleurs existaient en 2006, travaillant de façon régulière et structurée. Ce système de concertation s'est avéré utile mais pas toujours suffisant pour un traitement des questions transversales, concernant plusieurs secteurs (exemples : suivi du DSRP, gouvernance, préparation de la Stratégie de Croissance Accéléré). Une autre faiblesse du système en place était l'absence d'un dialogue structurée et régulier avec le Gouvernement sur les questions globales et transversales de la coopération, malgré un dialogue souvent étroit et efficace au niveau sectoriel.

En 2006, sur impulsion notamment des Etats Membres et de la Commission, une initiative a été prise pour rendre plus efficace le système de concertation entre bailleurs de fonds et de dialogue avec le Gouvernement. Une « task force », composée des principaux bailleurs y compris la Commission, a été mise en place en fin 2006. Des propositions pour une restructuration éventuelle des groupes sont attendues, pour une discussion en groupe élargi des bailleurs, en début 2007.

Dans le domaine de la mise en œuvre de la déclaration de Paris, le Sénégal a fait l'objet d'une enquête de l'OCDE/DAC en 2005/2006 qui a fait l'état de la situation de départ concernant les différents indicateurs. La réalisation de cette enquête a mis en évidence des difficultés considérables liées à l'usage des définitions utilisées et leur interprétation par les différents bailleurs. Les résultats provisoires de l'enquête sont devenus disponibles en fin 2006 et montrent que le Sénégal reste à un niveau relativement faible dans les domaines de l'harmonisation et de l'alignement de l'aide<sup>6</sup>. Seulement deux bailleurs (dont la Commission) étaient engagés en 2006 dans l'appui budgétaire général. La conclusion d'un protocole d'accord (ou accord cadre) entre bailleurs et Gouvernement sur le mécanisme de l'appui budgétaire a accusé du retard en 2006. Elle est désormais attendue pour 2007.

<sup>6</sup> Evaluations des critères : "Ownership" : moderate ; "Alignment" : low-moderate ; "Harmonisation" : Low ; "Managing results" : Moderate ; "Mutual accountability" : Low.

## 6. Dialogue avec l'ON et les acteurs non étatiques

Le dialogue entre la Délégation de la CE et l'Ordonnateur National (ON) s'est intensifié en 2006, aussi bien par rapport au suivi des actions en cours qu'autour de la programmation du 10<sup>ème</sup> FED. Des réunions mensuelles entre services de l'ON et la Délégation sont mis à profit pour le suivi de la mise en œuvre du programme, de la discussion des difficultés rencontrées et la préparation des nouveaux projets. En particulier, l'actualisation du « pipeline » 9<sup>ème</sup> FED dans le cadre de la revue de fin de parcours a permis de prendre en compte les priorités du gouvernement en ce qui concerne l'utilisation des reliquats du 9<sup>ème</sup> FED. Une bonne coopération entre service a d'ailleurs permis d'effectuer - par voie d'avenant - le dégagement d'importants fonds des conventions du financement en cours, permettant de financer l'ensemble des projets inscrits au pipeline restant.

Le dialogue avec les acteurs non étatiques, organisés sous forme d'une plateforme représentative, s'est intensifié en 2006 autour de la préparation du CSP/PIN du 10<sup>ème</sup> FED. A ce titre, plusieurs réunions et séminaires étaient organisés permettant, entre autres, la discussion des résultats de l'étude préparatoire du 10<sup>ème</sup> FED et des échanges sur la stratégie de coopération proposée. Les représentants des acteurs non étatiques ont activement participé à plusieurs événements et discussions concernant la négociation d'un APE, thème qui a fortement mobilisé les ONG locaux mais aussi les représentants du secteur privé et des syndicats.

De manière très spécifique, la plateforme des acteurs non étatiques a été associée, courant du 2<sup>ème</sup> semestre, à la définition des critères de l'appel à proposition dans le cadre du projet d'appui à la bonne gouvernance qui comprend un volet important d'appui aux actions ONG et associations locales (couvrant les thèmes de bonne gouvernance, démocratie, droits de l'homme, migration etc.).

En vue de la préparation d'appuis à la stratégie de croissance accélérée, des réunions particulières avec la plateforme des acteurs non étatiques et des représentants du secteur privé en particulier ont été organisées. A l'occasion d'un séminaire avec les représentants des acteurs non étatiques organisé à Saly en Octobre 2006, une demi-journée des travaux a été consacrée à la problématique de l'émigration clandestine et sa prise en compte dans la programmation du 10<sup>ème</sup> FED.

Dans les différents échanges avec les acteurs non étatiques, les points suivants sont ressortis comme dominants :

- Bon climat de communication entre les différentes parties et attitude très constructive des services de l'Ordonnateur National ;
- Forte préoccupation (et niveau d'information très variable) des acteurs non étatiques sur l'impact des APE sur le Sénégal et la sous région ;
- Volonté des acteurs non étatiques d'être associés davantage, aux étapes en amont, au choix stratégique relatives à la programmation du CSP/PIN ;
- Souhait de la plateforme des acteurs non étatiques de bénéficier d'appuis directs pour rendre plus efficient son rôle de relais de communication avec les services de l'ON et de la Commission européenne.

Une poursuite de l'appui à l'action des acteurs non étatiques du Sénégal est par ailleurs envisagée au titre du CSP/PIN du 10<sup>ème</sup> FED.

## 7. Conclusions

### *Principaux développements politiques, économiques et sociaux*

L'année 2006 a été marquée sur le plan politique par l'arrestation de l'ancien Premier Ministre Monsieur Idrissa Seck soupçonné de malversations financières dans le cadre des « chantiers de Thiès » et libéré suite à un non lieu partiel.

Une effervescence politique a été notée à l'approche des élections présidentielle et législatives de 2007 (une loi prorogeant le mandat des députés a été adoptée afin de faire coïncider les deux scrutins en février 2007 qui finalement seront organisés en février et juin 2007 ; une loi modifiant l'article 33 de la Constitution supprime le système du quart bloquant et permet désormais l'élection du Président de la République au premier tour s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés ; un projet de loi constitutionnelle restaurant le Sénat, supprimé en 2001, a été initié en 2006 pour adoption en début 2007).

Le décès du leader charismatique du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance l'Abbé Diamacoune Senghor constitue également un des faits marquants de l'année 2006.

En ce qui concerne l'activité économique, un taux de croissance de 2,1% a été enregistré contre 5,3% en 2005. Cette décélération est due principalement aux difficultés notées dans les secteurs primaire et secondaire et la hausse des hydrocarbures. Le déficit global a été de 4,8% du PIB nominal contre 5,7% en 2005 et le taux d'inflation de 2,1% contre 1,7% en 2005.

La situation budgétaire a notablement souffert des dépenses imprévues pour le maintien du prix du carburant et du gaz domestique. La situation budgétaire de l'année 2006 se solde par des recettes FCFA 1063 milliards (1,620 milliards €) et des dépenses totales de FCFA 1325 milliards (2,020 milliards €). Au terme de l'exécution budgétaire 2006, le déficit global (dons compris), s'établit à 4,8% du PIB.

### *Progrès en matière de réduction de la pauvreté*

Les performances économiques et financières enregistrées ces dernières années restent encore insuffisantes pour réduire de façon plus significative la pauvreté en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la réduction de l'incidence de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Des poches de pauvreté persistent, avec notamment la grande différenciation entre milieu urbain et milieu rural.

Les résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP I (période 2003-2005) ont été jugés dans l'ensemble satisfaisants même si toutefois les améliorations attendues par les groupes vulnérables et dans les secteurs de l'assainissement et de l'énergie ont été faibles. En 2006, le Sénégal a adopté le DSRP II en vue de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement.

En juillet 2006, le 2<sup>e</sup> Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) a été validé par le Gouvernement. Cette stratégie, couvrant la période 2006 – 2010, a comme piliers (i) la création de richesses, (ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection des groupes vulnérables et (iv) la bonne gouvernance. En parallèle, une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) était en cours d'élaboration. Celle-ci est sensée être la principale contribution dans la mise en œuvre du premier axe du DSRP II.

### *Efforts entrepris dans l'amélioration des indicateurs mesurant la performance dans les secteurs de concentration*

La définition et le mécanisme de suivi des indicateurs de performance, depuis la formulation du CSP/PIN 9<sup>ème</sup> FED a connu un certain nombre d'améliorations mais reste insuffisante dans son ensemble. Les indicateurs initialement retenus dans le cadre d'intervention tel qu'annexé au CPS/PIN 9<sup>e</sup> FED a été précisé par la liste des indicateurs du DSRP I. Suite à l'expiration du DSRP I en fin 2005, cette liste reste de facto d'application, en attendant une validation d'une liste actualisée des indicateurs et cibles du DSRP II qui couvre la période 2006 – 2010.

Pour améliorer la situation, il paraissait nécessaire que les indicateurs du DSRP II soient actualisés et complétés par des indicateurs adaptées à l'évolution du document de stratégie. La mise en œuvre du schéma directeur statistique élaboré par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, chargée de la coordination de la production statistique, permettra d'améliorer la qualité des données statistiques durant les années à venir.

Il est envisagé de renforcer les capacités des structures chargées de la production statistique au sein des ministères de l'Education et de la Santé.

### *Résultats dans les secteurs de concentration et les programmes pertinents*

La mise en œuvre globale du programme de coopération en cours, qui comporte également des financements du 8<sup>ème</sup> FED et des fonds régionaux, s'est poursuivi en 2006 à un rythme soutenu, engendrant 29,3 millions € de paiements sur les fonds Programme Indicatif National (PIN) et 6,6 millions € sur les fonds régionaux, soit un total de 35,9 millions € en 2006. Le tableau 1 ci-après donne la situation financière globale des fonds FED du PIN Sénégal en fin 2006.

**Tableau 1 : Situation globale des PIN Sénégal au 31.12.2006 – chiffres cumulés**

	<b>Dotation</b>	<b>Décisions</b>	<b>Contrats</b>	<b>Paiements</b>	<b>Décisions</b>	<b>Contrats</b>	<b>Paiements</b>
	M€				%		
7 <sup>ème</sup> FED + FAS	139,1	139,1	138,5	137,1	100,0	99,6	98,6
8 <sup>ème</sup> FED + FAS	160,6	160,6	155,8	142,9	100,0	97,0	89,0
9 <sup>ème</sup> FED	287,6	240,6	109,2	36,6	83,7	38,0	12,7
<b>Total</b>	<b>587,3</b>	<b>540,3</b>	<b>403,5</b>	<b>316,6</b>	<b>92,0</b>	<b>68,7</b>	<b>53,9</b>

Les résultats suivants ont été notés dans les secteurs de concentration au cours de l'année 2006 :

Appui budgétaire : En ce concerne les réformes budgétaires et financières, pilier important des appuis budgétaires mis en œuvre par les bailleurs, une évaluation externe de l'avancement de leur mise en œuvre a été réalisée en mi 2006. Les conclusions de cette évaluation ont été globalement positives et les résultats obtenus jugés honorables compte tenu de la complexité de certaines mesures et des aléas des financements des partenaires. Par ailleurs, un accord de principe pour la réalisation d'un PEFA en 2007 a également été manifesté.

La tranche fixe 2006 d'un montant de 5 millions € a été décaissée au cours du quatrième trimestre de l'année. La requête pour le déboursement de la tranche variable (10 millions € sur 15 possibles au maximum) a été transmise aux services de la Commission en novembre 2006. Le rapport d'évaluation des indicateurs qui l'accompagne met en évidence une performance mitigée dans le

domaine budgétaire et une bonne performance dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les décaissements des tranches « variable 2006 » et « fixe 2007 » sont prévus pour le premier semestre 2007 lorsque la situation macro économique le permettra.

Il faut noter que le gouvernement accuse un retard dans la transmission des demandes de déboursement des différentes tranches. Selon les conditions de décaissement de la Convention de financement, la requête pour la tranche fixe doit être introduite au début de l'année budgétaire et celle de la tranche variable au plus tard en septembre de la même année. Mais dans la pratique, il est noté un décalage par rapport à ce calendrier.

Bonne Gouvernance économique et judiciaire : Le démarrage du programme 9<sup>ème</sup> FED en appui au Programme National de Bonne Gouvernance a permis de faire progresser des dossiers clés dans ce domaine, en particulier l'informatisation de la chaîne judiciaire pénale et l'installation des matériels sur Dakar, le renforcement des capacités de la Cour des Comptes et de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, avec un impact positif sur la promulgation des lois de règlements (résorption des retards). Le programme a également contribué à l'accélération de la transition de l'ex Direction de la Prévision et de la Statistique vers l'Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique dont le recrutement du personnel a pu être effectué. Les appuis aux services du Cadastre se sont par contre mis en place avec plus de lenteurs.

Durant l'année 2006, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) pour les composantes gouvernance économique et judiciaire n'a pu être mise en place qu'en avril, ce qui a entraîné des retards dans la signature des premiers cadres contractuels.

Infrastructures de transports : L'année 2006 a été marquée par la fin des activités du programme du 8<sup>ème</sup> FED (appui au PST II). Les résultats attendus de ce projet dont certains ont été revus à la baisse en raison des augmentations de coûts constatées lors de la passation des marchés sont les suivants : environ 225 kms des routes principales réhabilitées, l'entretien périodique de 161 kms de routes en terre ; la mise en place de l'appui institutionnel, plus particulièrement dans les domaines des réformes institutionnelles et du renforcement des capacités, l'appui au développement du secteur privé, le contrôle des charges à l'essieu et les questions de l'environnement.

Concernant l'appui aux réformes institutionnelles, la mise en œuvre des recommandations de l'étude diagnostique et organisationnelle de l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR) a été effective.

Par rapport à la conservation du patrimoine routier existant, les études pour la création d'un fonds routier autonome et pour la gestion de la charge à l'essieu ont été finalisées. C'est ainsi qu'un projet de décret pour la création d'un Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) a été présenté aux bailleurs de fonds intervenant dans le secteur pour recueillir leurs observations. Tenant compte des réactions de tous les partenaires, la prise du décret est attendue pour début 2007.

Le Gouvernement envisage de prendre les dispositions nécessaires pour l'élaboration d'un PST III. Pour cela, une étude est en cours pour évaluer la Lettre de Politique Sectorielle des Transports (1998-2005), élaborer une stratégie de développement à moyen terme du secteur des transports pour la période 2007-2012, et définir un programme de réformes et d'investissement en appui à la stratégie de croissance accélérée (SCA) et à l'intégration régionale.

L'état du réseau routier classé actualisé en 2005 fait état d'une longueur totale de 14.805 kms dont 4.805 kms (32,5%) de routes revêtues et 10.000 kms (67,5%) de routes non revêtues.

Infrastructures d'assainissement : le secteur de l'assainissement au Sénégal nécessite de profondes réformes sectorielles et d'importants appuis institutionnels. L'étude organisationnelle de l'ONAS (Office National d'Assainissement au Sénégal), a permis tout d'abord d'établir un diagnostic de cette agence d'exécution, qui joue un rôle central dans le secteur. Les deux premières phases de l'étude organisationnelle d'ONAS ont été achevées.

Les travaux de mise en œuvre du projet d'assainissement des 5 centres secondaires ont commencé avec beaucoup de retards suite à une reprise de la topographie des sites concernés et à de substantielles modifications de conception des ouvrages.

Concernant le projet de restructuration des quartiers de Pikine à Saint Louis et Khouma à Richard Toll (9 ACP SE 18), le Gouvernement s'est engagé en décembre 2006 à couvrir l'indemnisation des populations déguerpies à hauteur de 910 milliards FCFA (environ 1,4 milliard €) en inscrivant cette dépense dans la loi de finances 2007.

Pour le Projet « Emissaire de Cambérène », la préparation a été finalisée en fin 2006, permettant la transmission d'une proposition de financement au siège de la Commission au cours du premier trimestre 2007.

#### *Implication des acteurs non étatiques, du Parlement et des autorités locales ; coordination des états membres et harmonisation entre les donateurs*

En 2006, sur impulsion notamment des Etats Membres et de la Commission, une initiative a été prise pour rendre plus efficace le système de concertation entre bailleurs de fonds et de dialogue avec le Gouvernement. Une « task force », composée des principaux bailleurs y compris la Commission, a été mis en place en fin 2006. Des propositions pour une restructuration éventuelle des groupes sont attendues, pour une discussion en groupe élargie des bailleurs, en début 2007. Malgré le bon fonctionnement de la plupart des groupes thématiques de coordination, la coordination entre bailleurs reste à améliorer de même que la capacité des acteurs nationaux à absorber les financements dans des délais compatibles avec un rythme soutenu de réforme des finances publiques.

Le dialogue entre la Délégation de la CE et l'Ordonnateur National (ON) s'est intensifié en 2006, aussi bien par rapport au suivi des actions en cours qu'autour de la programmation du 10<sup>ème</sup> FED. Des réunions mensuelles entre services de l'ON et la Délégation sont mis à profit pour le suivi de la mise en œuvre du programme, de la discussion des difficultés rencontrés et la préparation des nouveaux projets.

Le dialogue entrepris dans le cadre de la programmation 9<sup>e</sup> FED avec les acteurs non étatiques, organisés autour d'une plateforme, se poursuit autour de la préparation du CSP/PIN du 10<sup>ème</sup> FED.

#### *Perspectives de mise en œuvre*

La revue de fin de parcours du programme, menée en 2006, a permis de revoir et mettre à jour le pipeline des projets à financer sur les fonds restants du 9<sup>ème</sup> FED. Cette mise à jour a permis d'actualiser la programmation en prenant en compte les priorités du Gouvernement et de finaliser le pipeline des projets dont la prise de décision doit intervenir en 2007, année limite des décisions de financement du 9<sup>ème</sup> FED<sup>7</sup>.

Les résultats de la revue de fin de parcours indiquent le maintien de la dotation financière (enveloppe A, € 273.903.946 et enveloppe B, € 13.600.000) en faveur du Sénégal et la stratégie du pays contenue dans le DSP et le PIN. Suite aux conclusions de la revue de fin de parcours et tenant compte des prévisions de dégagement, la liste des projets à financer au titre du 9<sup>e</sup> FED a été actualisée comme précisé dans le tableau ci-après :

<sup>7)</sup> Pour permettre un financement sur les fonds restants du 9<sup>e</sup> FED, les différentes propositions de financement doivent être transmises au siège de la Commission au plus tard en fin avril 2007, permettant une présentation au Comité du FED au plus tard en juillet. Les fonds du 9<sup>e</sup> FED non utilisés à la mi-2007 (fonds non engagés par des décisions de financement) seront versés à la réserve du FED.

**Tableau 3 : La liste actualisée des projets à financer sur l'enveloppe A par les fonds restants du 9<sup>ème</sup> FED**

Intitulé	Montant (M€)
Emissaire de Cambérène	8,0
Voirie urbaine à haute intensité de main d'œuvre	27,6
Avenant réhabilitation route Mbirkelane-Tambacounda	5,0
Réhabilitation de la route Kaolack-Mbirkelane	14,0
Réhabilitation des pistes rurales en Casamance	7,0
Facilité de Coopération Technique II (FCT II)	4,0
Appui au programme de déminage en Casamance	4,0
Appui au programme national de contre la grippe aviaire	2,0
<b>Total</b>	<b>71,6</b>

Le pipeline actualisé prend en compte en particulier la priorité accordé par le Gouvernement à la réhabilitation de l'ensemble de l'axe Kaolack – Tambacounda, notamment par l'allocation de 5 millions € à un avenant aux travaux du tronçon Mbirkelane-Tambacounda et par le financement du tronçon restant de Kaolack à Mbirkelane.

Par l'allocation de 27,6 millions € au programme de voirie urbaine à haute intensité de main d'œuvre, au lieu des 20 millions initialement prévus, l'ON et la Commission européenne vont apporter une contribution importante à la création d'emploi en milieu urbain dans un contexte marqué par une accélération du phénomène de l'émigration clandestine. Il est à noter qu'un montant de 1,6 millions € de l'enveloppe B sera mobilisé pour porter le montant total de ce programme à 27,6 millions €, en complément aux 26,0 millions € provenant de l'enveloppe A.

Pour financer ce pipeline actualisé de projets, l'ensemble des fonds du 9<sup>ème</sup> FED non engagés en fin 2006 (env. 47,0 millions €) ainsi que des fonds non utilisés par des projets clôturés ou en cours (env. 25 millions €), seront à mobiliser en 2007<sup>8</sup>. Il est ainsi prévu que l'ensemble des fonds alloués au Sénégal au titre du PIN 9<sup>ème</sup> FED soit ainsi engagé à la mi-2007.

<sup>8)</sup> La date limite pour la clôture des projets et le dégagement des fonds des projets ne cours est fixé au 31 mars 2007.

**Evolution des Critères de Convergence de l'UEMOA (2000-2006 )**

<b>Agrégats macroéconomiques</b>										
	<b>2 000</b>	<b>2 001</b>	<b>2 002</b>	<b>2 003</b>	<b>2 004</b>	<b>2 005</b>	<b>2 006*</b>	<b>2 007</b>	<b>2 008</b>	<b>2 009</b>
Taux de croissance réel	3,2%	4,6%	0,7%	6,7%	5,6%	5,5%	3,6%	5,8%	6,0%	6,2%
Taux d'inflation**	0,7%	3,0%	2,3%	0,0%	0,5%	1,7%	2,0%	2,2%	2,0%	2,0%
Taux d'investissement	20,5%	18,4%	17,2%	21,0%	21,1%	23,7%	23,8%	24,0%	18,0%	20,0%
Taux de FBCF	22,4%	22,7%	24,8%	21,3%	22,9%	23,8%	25,1%	23,3%	23,0%	22,9%
Taux de pression fiscale	16,0%	16,1%	16,9%	17,1%	17,6%	18,8%	19,1%	19,5%	19,2%	19,1%
Solde budgétaire de base/PIB nominal (norme >=0)	1,1%	-1,1%	1,7%	0,5%	0,6%	-0,2%	-2,7%			
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (<=70%)	78,6%	74,6%	66,0%	55,2%	48,0%	46,3%	20,9%			
Pression fiscale (norme >=17%)	16,0%	16,1%	16,9%	17,1%	17,6%	18,8%	19,1%			
Accumulation d'arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			

\* Provisoire

\*\* Estimé par le déflateur du PIB de 2007 à 2009

Source: DPPE/MEF

# Annexe 1 Tableau des Indicateurs retenus: Données

DOMAINE	INDICATEURS	Historiques										Objectifs				
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015			
SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	0,4%	2,1%	-1,3%	4,1%	3,6%	4,0%	4,1%	4,1%	4,5%	5,0%	5,6%	5,6%			
	2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	-1,7%	-4,3%	-1,9%	-3,5%	-4,8%	-4,5%	<3%	<3%	<3%	<3%	<3%	<3%			
	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-7,3%	-6,3%	-8,0%	-8,6%	-8,5%	-8,9%	-6,4%	-6,0%	-4%	<2%	<5%	<5%			
	4. Taux de chômage (15 ans et +)	ND	16%	ND	ND	0,16	0,16	15,0%	14%	14%	13%	13%	10%			
	5. Taux d'investissement	20,9%	19,2%	16,7%	20,7%	22,4%	23,3%	24%	24,0%	25,0%	25,0%	>25%	>25%			
ROUTES	6. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	28,31%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND			
		Latéritique	30,72%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND			
		Ensemble	47,71%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	60%	70%		
ENVIRONNEMENT	7.1 % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état *		14%	18%	19%	25%	68%	73%	73,0%	73,0%	73,0%	>75%	>75%			
	7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état *	40%	57%	59%	66%	72%	55%	60%	70%	80%	>95%	>95%				
	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)	ND	ND	1,9	1,83	>ratio 2003	>ratio 2004	>ratio 2005	>ratio 2006	>ratio 2007	>ratio 2008	>ratio 2009	>ratio 2014			
	9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	ND	ND	ND	ND	ND	50%	40%	30%	20%	17%	15%	0%			
EAU ET ASSAINISSEMENT	10. Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain	78%	ND	ND	ND	90%	93%	95%	96%	97%	97%	100%			
		Milieu rural	56%	ND	ND	ND	64%	66%	67%	68%	70%	72%	82%			
	11.a % de la population rurale ayant un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées (PEPAM)					17%	ND	19%	20%	25%	27%	33%	59%			
11. % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement		56%	ND	ND	ND	56,7%	59%	63%	64%	65%	65%	78%				

DOMAINE	INDICATEURS	Historiques										Objectifs				
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015			
DECENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	6,6	7,3	8,1	9,1	10,1	12,7	12,3	>12	>13	>14	>15	>15			
	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette	3,5	3,8	4,0	6,0	4,0	6	7	>6	>7	>8	>8	>8			
	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales	26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	20%	23%	>30%	>30%	2,50%	>33%	>35%	>35%			
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales	3915	3390	5982	6688	2795										
	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales	ND	<9mois	<9mois	<6mois	<6mois	<4mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois			
BONNE GOUVERNANCE	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics. *****(pourcentage de marchés passés en entente directe)	ND	ND	ND	ND	ND	(*)	<20%	<20%	<20%	<20%	<20%				
	18. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissements publics) (exprimé en pourcentage)	3,4%	4,2%	9,2%	14,0%	15,5%	8,0%	54,3%	65,7%	70%	72%	75%	85%			
	19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	41%	56%	72%	70%	78%	84%	89%	80%	80%	80%	80%	80%			
SANTÉ / NUTRITION	20. Taux de consultation primaire curative	24%	28%	33%	46%	50%	50%	41%	56%	58%	59%	60%	65%			
	21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	38%	40%	54%	ND	52%	52%	65%	65%	67%	68%	70%	75%			
	22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	1,0%	1,1%	1,2%	1,5%	0,7	0,7	<3%	<3%	<3%	<3%	<3%	<3%			
	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois	21,0%	19,1%	ND	ND	19%	17%	<17%	<17%	15%	15%	15%	10%			
	24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	5,53%	6,78%	7,96%	7,70%	7,82%	9,7%	8%	>=9%	>=10%	>=11%	12%	15%			

DOMAINE	INDICATEURS	Historiques										Objectifs		
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	
EDUCATION	25. Taux brut de scolarisation élémentaire	National	71,80%	73,10%	73,4	76,8%	80,3%	81,6%	81,8%	83,0%	85,0%	87,0%	90,0%	100,0%
		File	66,8%	68,90%	70,10%	74,1%	78,8%	80,8%	82,2%	>83%	85%	87%	91%	100,0%
	26. Taux d'admission au CI	Garçon	76,60%	77,20%	76,60%	79,4%	81,7%	82,3%	81,5%	>83%	>85%	>87%	>90%	100,0%
		National	79,30%	73,00%	76,00%	81,4%	86,4%	86,8%	91,4%	93,0%	94,0%	95,0%	96,0%	100,0%
	27. Taux d'achèvement pour l'élémentaire	File	77,50%	72,50%	75,80%	81,6%	88,4%	89,00%	94,6%	95,0%	96,0%	97,0%	97,0%	100,0%
		Garçon	81,20%	72,50%	76,30%	81,3%	84,4%	84,70%	88,3%	91,0%	92,0%	95,0%	96,0%	100,0%
	28. Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	National				46,0%	46,1%	49,9%	45,8%	48,0%	54,0%	60,0%	66,0%	>75%
		File				42,1%	43,2%	47,1%	45,1%	47,0%	53,0%	58,0%	64,0%	>70%
	INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES	29. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.	Garçon				49,8%	49,0%	52,6%	46,6%	50,0%	62,0%	70,0%	>80%
			National	13,50%	11,82%	14,95%	16,38%	18,11%	25,6%	25,00%	27,00%	28,00%	29,00%	>30%
ENFANCE	30. Taux d'électrification des ménages ruraux		271 / 500	ND	ND	ND	0,6	0,6	0,64	0,68	0,69%	0,70	0,75	
		National	8%	ND	ND	12,5%	ND	14%	15%	17%	18%	20%	>20%	30%
	31. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	National	36,7%	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<23%	<20%	<17%	<15%	<7,5%
		Garçons	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<23%	<20%	<15%	<15%	<7,5%
PAUVRETE	32. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Filles	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<23%	<20%	<15%	<7,5%	
		Urbain	ND	45,7%	ND	ND	ND	40%	38%	34%	32%	30%	<30%	<25%
	National	ND	65,2%	ND	ND	ND	62,20%	56%	54%	52%	50%	<43%	<30%	
SECTEUR AGRICOLE	33. Part de l'agriculture dans le PIB		ND	57,1%	57,8%	55,8%	54,0%	52,5%	48,4%	46%	44%	42%	<30%	
	34. Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole		9,9%	9,7%	6,4%	8,1%	8,5%	8,6%	8,7%	8,8%	9%	9,20%	10%	
		13,21%	9,98%	9,74%	8,48%	8,18%	>10%	>12%	>17%	>18%	>19%	>20%	>20%	

\* les objectifs fixés pour les indicateurs 7.1 et 7.2 sont de réaliser 300 km de route et de piste en latérite et 1000 km de route en terre.

(\*) Cet indicateur ne pouvant pas être renseigné pour l'année 2005, il est retenu que les six ministères (Ministère de l'Economie et des Finances, l'Agriculture, l'Education, la Santé, les Infrastructures et Equipements, et l'Habitat), déposent de plans de passation de marchés au titre de l'année 2006 à la CNCA.

## TABLEAU DES INDICATEURS RETENUS: Sources et Définitions

DOMAINE	INDICATEURS	Sources	Définitions	
SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	Comptes Nationaux-DPS/MEF	Croissance du PIB réel par habitant et par an	
	2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	TOFE - DPS/MEF	Solde budgétaire global, base ordonnancement, hors dons rapporté au PIB courant	
	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	Balance de Paiements/BCEAO	Solde du compte courant extérieur, hors transfert officiel rapporté au PIB courant	
	4. Taux de chômage (15 ans et +)	Enquêtes ESP, ESAMI, ESAMII, QUID - DPS/MEF	Proportion des chômeurs rapportée à la population de active (15 ans et +)	
	5. Taux d'investissement	Comptes Nationaux-DPS/MEF	Investissement intérieur brut total rapporté au PIB	
ROUTES	6. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	Nombre de villages ayant accès à moins de 5kms à une route bitumée et / ou latéritique rapporté sur nombre total de villages	
		Latéritique		
		Ensemble		
ENVIRONNEMENT	7.1. % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état *	Document Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR)	Rapport du nombre de kilomètres de routes en terre du réseau classé en bon et moyen état sur la longueur du réseau routier national en terre classé.	
	7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état *	Document Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR)	Rapport du nombre de kilomètres de routes revêtues du réseau classé en bon et moyen état sur la longueur du réseau routier national revêtu classé.	
	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)	Statistiques de routine, DEFCCS	Superficie reboisée (en ha) sur superficie défrichée officiellement (en ha)	
	9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	Statistiques de routine, DEFCCS	<i>Pourcentage des nouveaux projets et établissements classés de catégorie 1 qui ont échappé à l'obligation de produire une étude d'impact validée par le comité d'études d'impact</i>	
EAU ET ASSAINISSEMENT	Les Indicateurs sont retenus ; toutefois, 1) leurs définitions exactes, 2) leur mode de recueils (sources) ainsi que 3) les données chiffrées (passé ou actuelles) ainsi que 4) les objectifs seront transmis dès que les travaux engagés suite à l'atelier des 24 et 25 septembre seront finalisés			
	10. Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain	DPS (EDS, ESAM, QUID - Min - Eau/Qualité)	Pourcentage de la population pouvant approvisionner en eau potable à partir d'une source située à moins de 400 mètres
		Milieu rural	ONAS	Proportion de population vivant dans les ménages branchés à l'égoût ou à un système adéquat sur la population totale en milieu urbain
11. % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement		ONAS		

DOMAINE	INDICATEURS	Sources	Définitions
DECENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	Loi de Finances DGF-DCEF/MEF	Montant total du Fonds de Dotation de Décentralisation et du Fonds Equipement des Collectivités Locales de l'année N en Milliards de FCFA
	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette	TOFE - DGCPT	Montant des transferts financiers de l'Etat au titre des FDD et FECL en pourcentage du Budget de l'Etat hors dette (titre 2, 3, 4, 5, (interne))
	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales	DGF-DCL-DGCPT	Montant des transferts financiers de l'Etat au titre des FDD et FECL en pourcentage des ressources effectives totales des collectivités locales (recettes propres et autres)
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales	Rapport annuel sur le contrôle de la légalité - DAGAT/MINT DCL-DGF	Nombre d'actes transmis par les collectivités locales au contrôle de légalité en année N
BONNE GOUVERNANCE	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales		Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales
	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics. ****(pourcentage de marchés passés en entente directe)	CNCA	Rapport entre le montant des marchés de l'année n passée en entente directe (numérateur) et le montant total des marchés publics de l'année n, couvrant tout le budget général (investissement + fonctionnement). L'indicateur retenu avec le FMI est considéré comme proxy. Le Gouvernement s'engage à réduire le pourcentage de marchés conclus par entente directe à 20% du total des marchés passés par tous les ministères et les agences de l'Etat, en 2006.
SANTÉ NUTRITION	18. Nombre de comptes de gestion reçus par le Com. des Comptes. Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de Comptes régionaux, comptes de Budgets régionaux, comptes de Comptes en pourcentage)	Gouv. des Comptes	Nombre de comptes de gestion reçus par le Com. des Comptes. Nombre total des comptes à recevoir (Comptes de l'Etat, Comptes régionaux, comptes des établissements publics)
	19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois		Proportion des enfants de 0 à 11 mois ayant reçu leur trois (03) doses de DTC
	20. Taux de consultation primaire curative	Annuaire statistiques - Ministère de la santé	Nombre de nouveaux cas de consultations par an et par habitant enregistrés dans les postes de santé toutes pathologies confondues rapporté à la population concernée
	21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé		Nombre d'accouchements assistés par du personnel formé (définition MSPM) rapporté au nombre de grossesses attendues, en utilisant le taux de natalité (données actuelle retenue : 36 pour mille)
	22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	Bulletin séro-épidémiologique de surveillance du VIH - CNLS	Pourcentage de porteur du VIH dans la population générale pour une période donnée ; estimation faite à partir de la prévalence mesurée chez les femmes enceintes au niveau des sites sentinelles
	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois	Programme de Renforcement de la Nutrition -- Primature	100 - (pourcentage d'enfants de 0 à 36 mois ayant un poids normal par rapport à leur âge par rapport au nombre total d'enfants du même âge).

DOMAINE	INDICATEURS	Sources	Définitions
	24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	Loi des Finances DGF/MEF	Ministère de la santé : inscription budgétaire de fonctionnement (titres 2, 3 et 4) et d'investissement (BCI- crédit de paiement) sur le budget de l'Etat (titres 2, 3, 4 et 5 interne)
EDUCATION	25. Taux brut de scolarisation élémentaire	Statistiques scolaires-DPRE/Ministère de l'Education	Total des effectifs scolarisés (total, fille, garçon) dans l'enseignement élémentaire quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge scolaire (total, fille, garçon âgé de 7-12 ans).
	26. Taux d'admission au CI		Nombre de nouveaux entrants au CI (tout âge confondu) (total, fille, garçon) sur la population d'enfants en âge de fréquenter le CI (total, fille, garçon âgé de 7 ans)
	27. Taux d'achèvement pour l'élémentaire		Nombre de nouveaux entrants au CM2 (non redoublant) (total, fille, garçon) en année N rapporté à la population totale des enfants en âge de fréquenter le CM2 (total, fille, garçon âgé de 12 ans)
	28. Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette		Ministère de l'éducation : inscription budgétaire de fonctionnement (titres 2, 3 et 4) et d'investissement (BCI- crédit de paiement) sur le budget de l'Etat (titres 2, 3, 4 et 5 interne)
INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES	29. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.	Enquête villages DPS/MEF	Indicateur composite construit à partir des données sur l'accès aux services sociaux de base. Il s'intéresse à l'accès à une école primaire, un forage, un lieu de commerce, un lieu de santé, une infrastructure de stockage, une route et une ligne téléphonique
	30. Taux d'électrification des ménages ruraux	ASER	Proportion de ménages ruraux raccordés au réseau électrique, à l'énergie solaire ou l'énergie photovoltaïque
ENFANCE	31. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	National	Nombre d'enfants de 6-14 ans qui travaillent sur le nombre total d'enfants de ce même groupe d'âge.
		Garçons	
		Filles	
PAUVRETE	32. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urban	Pourcentage de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté estimé par les enquêtes ESAM
		Rural	Pourcentage de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté estimé par les enquêtes ESAM
		National	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté estimé par les enquêtes ESAM
SECTEUR AGRICOLE	33. Part de l'agriculture dans le PIB	Comptes Nationaux-DPS/MEF	Rapport du PIB de l'agriculture sur le PIB total
	34. Part du Budget d'investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole	BCI-DCEE/MEF	Rapport entre les crédits alloués sur ressources intérieures aux secteurs "agriculture" (ss code 11), élevage (ss code 12) et hydraulique rurale et agricole (ss code 15) et les crédits d'investissement totaux sur ressources intérieures (crédits de paiement)

DOMAINE	INDICATEURS	Sources	Définitions
			<p>*Le concept "accès à l'assainissement en milieu urbain" signifie pour les ménages concernés, l'élimination hygiénique des excréta et de toutes les eaux usées domestiques. En d'autres termes, lesdits ménages devraient disposer : soit d'un raccordement au réseau public d'égout, soit d'un ensemble de dispositifs, assurant efficacement la fonction d'élimination hygiénique des déchets liquides ménagers, comme la fosse septique, la fosse étanche, la latrine VIP, la latrine à chasse manuelle, les bacs à laver munis de puisards, les systèmes semi-collectifs...</p>

## Annexe 2: Tableau sur les indicateurs économiques principaux (2000 – 2006)

INDICATEURS MACROECONOMIQUES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Agrégats (milliards de FCFA)</b>							
PIB au prix du marché	3 332	3 575	3 718	3 961	4 198	4 563	4803
Consommation finale effective	2 960	3 241	3 466	3 611	3 862	4 074	4437
Formation brute de capital fixe	746	813	923	843	962	1 024	1114
Exportations de biens et services	930	1 027	1 061	1 061	1 122	1 245	1231
Importations de biens et services	1 240	1 350	1 449	1 544	1 670	1 904	2040
Revenu National Brut Disponible	3 455	3 853	4 046	4 225	4 457	4 822	5217
<b>Agrégats par habitant</b>							
PIB (1000FCFA)	349	364	371	385	397	422	432
PIB (USdollar)	490	497	532	663	753	797	824
Cons. Fin. effective ménages (USdollar)	435	450	496	604	692	711	761
<b>Indices et déflateurs (base 100 rapportée à l'année 1999)</b>							
Indice des prix à la consommation (IHPC)	100,7	103,7	106,2	106,1	106,7	108,5	115,2
Déflateur du PIB	101,9	104,6	108,1	107,9	108,4	111,6	115,0
Indice des prix à l'importation (C. nat)	108,1	115,9	120,0	116,2	127,5	128,7	131,9
Indice des prix à l'exportation (C. nat)	107,5	116,0	115,3	116,6	117,3	118,5	121,8
Termes de l'échange (C. nat)	99,4	100,0	96,1	100,3	92,0	92,1	92,3
<b>Taux de croissance annuel du PIB</b>	<b>3,2%</b>	<b>4,6%</b>	<b>0,7%</b>	<b>6,7%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,3%</b>	<b>2,1%</b>
Indice des prix à la production	104	106	109	109	110	112	115
<b>A prix constants de 1999 (milliards de FCFA)</b>							
PIB	3 268	3 418	3 440	3 669	3 874	4 089	4177
Consommation finale effective	2 903	3 032	3 160	3 246	3 397	3 641	3851
Exportations de biens et services	866	879	911	910	952	1 045	1011
<b>Ratios (%)</b>							
Solde de base/PIB	1,1%	-1,8%	1,7%	0,5%	0,7%	1,1%	-3,1%
Solde courant bdp (hors transf. Of.)/PIB	-8,7%	-6,4%	-7,7%	-8,1%	-7,2%	-8,5%	-9,3%
Taux d'investissement (FBCF, Stocks)	20,5%	18,4%	17,2%	21,0%	21,1%	25,1%	24,5%
Taux de FBCF	22,4%	22,7%	24,8%	21,3%	22,9%	22,4%	23,2%
Epargne intérieure/PIB	11,2%	9,4%	6,8%	-8,8%	8,0%	10,7%	7,6%
Epargne nationale/PIB	14,9%	17,1%	15,6%	15,5%	14,2%	16,4%	16,2%
Secteur moderne/VAB	42,3%	42,8%	45,5%	44,8%	46,1%	45,8%	ND
Ressources Non marchandes/Ressources	9,5%	9,5%	9,7%	9,6%	9,6%	9,7%	ND
Valeur ajoutée par actif (1000 FCFA courants)	956	1 000	1 009	1 046	1 072	1 087	ND
Taux de taxes sur les produits (taxes/ress. marchandes)	10,2%	10,0%	10,5%	10,4%	10,6%	11,0%	ND
Taux d'investissement (Hors Correction Territoriale)	22,0%	22,2%	21,5%	22,5%	22,4%	24,7%	ND
<b>Autres indicateurs</b>							
Taux de change US dollar/FCFA	712	733	696	581	528	530	525
Population totale (milliers de personnes)	9 556	9 817	10 029	10 288	10 564	10 818	11 110
Population totale active occupée (milliers de personnes)	3 069	3 157	3 232	3 320	3 426	3 644	ND
<i>En milliards de francs CFA</i>							
Solde budgétaire de base	37,2	-63,2	65,0	20,9	27,3	52,4	-81,2
Solde courant BDP	-236,6	-183,1	-220,9	-253,8	-240,3	-331,8	-395,0
Solde courant BDP (hors transferts officiels)	-289	-230	-286	-321	-302	-390	-445

Source: DPEE/MEF

### ANNEXE 3 : EVOLUTION DES INDICATEURS RELATIFS AUX OMD

#### Dix indicateurs clés extraits des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Type	Indicateurs OMD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Objectif 2015
Impact	1. Proportion de la population disposant de moins d'un USD par jour	ND	65%		ND	ND	ND	ND	25%
	2. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	18,4%	19,2 %	22,7 %	ND	ND	17%*	ND	3%
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	142,5 °/oo	ND	138 °/oo	ND	ND	121 °/oo	ND	47 °/oo
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans le primaire	48,5%	56,7 %	57,1 %	65%	69,3%	ND	ND	90%
	5. Taux de scolarisation en fin de cycle primaire	ND	ND	50,45 %	49,5 %	ND	ND	ND	90%
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons :								
	- dans l'enseignement primaire	ND	0,89	0,90	0,92	ND	ND	ND	1
	- dans l'enseignement secondaire	ND	0,61	0,59	0,71	ND	ND	ND	1
	- dans l'enseignement supérieur	ND	0,40	0,40	ND	ND	ND	ND	90%
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	38%	40%	54%	56,7 %	52%	52%	65%	100%
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	52,6%	ND	ND	98,5 %	ND	ND	ND	100%
	9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	1,4%	1,4%	1,4%	ND	1,0%	ND	ND	1%
	10. Proportion de la population ayant accès à une eau potable								
▪ Milieu urbain	78%	ND	ND	ND	90%	92%	93%	100%	
▪ Milieu rural	56%	ND	ND	ND	64%	66%	67%	82%	

Sources: PNUD (rapport OMD 2006)-/ DRSP( indicateurs mai 2007)

**Atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement:**

<b>Objectifs</b>	<b>Progrès (Oui/ Non)</b>	<b>Probabilité d'atteinte? (Forte /Moyenne/ Faible)</b>
<b>1- Eliminer l'extrême Pauvreté et la Faim</b>	Oui	Moyenne
<b>2- Assurer l'Education Primaire pour tous</b>	Oui	Forte
<b>3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	Oui	Moyenne
<b>4- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans</b>	Oui	Forte
<b>5-Améliorer la santé maternelle</b>	Oui	Faible
<b>6-Combattre le VIH / SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>	Oui	Forte
<b>7- Assurer un environnement viable</b>	Oui	Moyenne
<b>8- créer un partenariat Mondial pour le Développement</b>	Oui	Moyenne

Source: PNUD: Rapport OMD (2006)

## ANNEXE 4 : MISE EN OEUVRE DE L'APPUI BUDGETAIRE

### Contexte

Le programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté dans le cadre du 9ème FED d'un montant de 53 millions d'euros vient en appui au DRSP en soutenant la mise en œuvre de politiques sectorielles, l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la passation des marchés publics. Il accompagne le gouvernement dans l'atteinte des résultats qu'il s'est assigné dans sa stratégie de réduction de la pauvreté à savoir: (i) la création de richesse par la consolidation du cadre macroéconomique ; (ii) l'amélioration de la gouvernance ; (iii) la mise en œuvre de réformes structurelles indispensables à la levée progressive des principaux obstacles à la croissance.

**Le Sénégal en est à sa deuxième phase de DRSP validé en juillet 2006.**

### Mise en œuvre

La mise en œuvre du programme a connu quelques difficultés compte tenu de la nécessité de réviser et d'évaluer certains indicateurs.

Par ailleurs un appui institutionnel destiné à l'amélioration de la mise en œuvre du DSRP et à l'amélioration de la gestion des finances publiques est prévu. Cet appui n'a encore toutefois pas été mis en place .L'appui institutionnel concerne: la Cellule du programme de lutte contre la pauvreté (1,2M€) et la Cellule du projet de coordination des réformes budgétaires et financière ainsi que les ministères techniques. (800.000 euros).Les documents de mise en œuvre de ces appuis sont en cours d'élaboration.

Courant 2006, une tranche fixe d'un montant de 5 M€ a été décaissée en novembre de l'année.

Ce décaissement a été fait sur la base de la poursuite d'un programme avec le FMI; l'engagement du gouvernement à poursuivre les réformes des finances publiques avec une évaluation régulière des plans nationaux d'actions d'amélioration de la gestion des finances publiques et l'engagement à mener une revue annuelle de la stratégie de réduction de la pauvreté de manière conjointe avec l'ensemble des partenaires et acteurs de développement.

La tranche variable pour un montant maximal de 10 M€ est en attente de décaissement; Elle sera payée sur la base d'une évaluation positive des indicateurs retenus dans le cadre de l'appui dans le domaine budgétaire, de la santé et de l'éducation. Le décaissement des prochaines tranches variables (2006) et de la tranche fixe (2007) sont attendus courant premier semestre 2007.

Un exercice PEFA (analyse du cadre de mesures de la performance des finances publiques) est également programmé pour 2007 en collaboration avec l'ensemble des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'appui budgétaire d'une part, et d'autre part une revue annuelle conjointe du DRSP avec les différents partenaires techniques et financiers est également prévue. Concernant la mise en œuvre des réformes budgétaires dans le cadre du CFAA/CPAR, il est à noter une amélioration de la gestion de trésorerie; celle du mécanisme de suivi de l'utilisation des ressources PPTE; du système comptable et de réédition des comptes de gestion de l'Etat; la rationalisation des organes de contrôle administratif sur les finances publiques; la réalisation d'une étude devant conduire à doter le MEF d'un Schéma Directeur Informatique (SDI). La Décentralisation du Budget Consolidé des Investissements(BCI) a été effective avec le vote de la LF de 2006. Il a été tenu le 14 Février 2006 un conseil interministériel sur la question qui a permis de valider la stratégie et le plan de mise en œuvre comportant les mesures préalables à mettre en œuvre pour assurer le transfert des ressources dans les budgets des collectivités locales concernées par la phase test qui porte sur deux secteurs que sont la santé et l'éducation.

Il faut par ailleurs signaler que seule la Loi de finances (LF) 2006, est publiée sur le site Web du Ministère de l'Economie et des Finances. La Loi de Finances Rectificatives(LFR), le cadrage macro-économique, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ainsi que les situations d'exécution budgétaire de 2006 ne le sont pas.

Mise en œuvre financière (tableau)

	31/ 12 / 05	31/12/2006
Montant global contracté	50.000.000	50. 000. 000
RAC	3.000.000	2 .920.511, 36
RAC % /montant CF	5,6%	5,51%
Montant global payé	10.000.000	5. 079.488,64
RAL	43.000.000	37.920.511,36
RAL %/montant CF	81%	71,54 %

9<sup>ème</sup> FED Situation Financière 2005-2006

Projets	No	2005		2006		Change Eng I	2006-2005		Change Dep	
		Engagement I fin '05	Engagement II fin '05	Engagement I fin '06	Engagement II fin '06		Change Eng I	Change Eng II		
<b>9<sup>ème</sup> FED (PIN = EUR 240 millions)</b>										
Etude dans le domaine des infrastructures, d'assainissement	9 ACP SE 001	750 000	632 747	367 975	750 000	632 747	520 179	0	152 204	
Programme Appui développement région Podor	9 ACP SE 002	0	0	0	16 894	16 894	16 894	16 894	0	
Facilité de coopération technique (AT)	9 ACP SE 004	8 300 000	3 181 552	1 147 360	8 300 000	6 427 094	2 809 784	3 245 542	1 662 404	
Appui à la Biennale de Dakar	9 ACP SE 006	381 123	376 209	287 955	381 123	376 209	371 025	0	83 070	
Appui budgétaire à la SRP	9 ACP SE 007	53 000 000	50 000 000	10 000 000	53 000 000	50 000 000	15 079 489	90 650	5 079 489	
PROCC (commerce)	9 ACP SE 008	3 000 000	570 000	105 952	3 000 000	1 173 300	523 121	603 300	417 169	
Programme d'Appui au Secteur Minier	9 ACP SE 009	15 000 000	0	0	15 000 000	4 002 552	0	4 002 552	0	
Lutte acarienne dans les pays sahéliers	9 ACP SE 10	6 000 000	6 000 000	4 837 997	6 000 000	6 000 000	4 837 997	0	0	
PAPNBG (Bonne gouvernance)	9 ACP SE 012	33 500 000	601 000	0	33 500 000	6 085 818	1 094 160	5 494 818	1 094 160	
Programme de Soutien à l'action culturelle	9 ACP SE 013	1 619 000	0	0	1 619 000	421 000	118 728	421 000	118 728	
Réhabilitation de la R20 et de RN4	9 ACP SE 014	26 000 000	21 730 745	0	26 000 000	21 730 745	10 509 440	0	10 509 440	
Support to Gambia's transport plan ( Part Sénégal)	9 ACP SE 015	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	
Assainissement des centres secondaires	9 ACP SE 016	12 000 000	0	0	12 000 000	9 224 213	713 964	9 224 213	713 964	
Réhabilitation de la route Mbrikalane - Tambacounda	9 ACP SE 017	62 000 000	0	0	62 000 000	0	0	0	0	
Appui développement urbain quartiers Pikine et Khrouma	9 ACP SE 018	16 000 000	0	0	16 000 000	0	0	0	0	
<b>Total 9<sup>ème</sup> FED projets ouverts</b>		<b>240 550 123</b>	<b>83 092 253</b>	<b>16 747 239</b>	<b>240 567 017</b>	<b>106 190 869</b>	<b>36 577 867</b>	<b>16 894</b>	<b>23 098 616</b>	<b>19 830 628</b>

Source : Livres des comptes

Annexe 6

8<sup>ème</sup> FED Situation Financière 2005-2006

Projets	No	2005		2006		Change Eng I	2006-2005		Change Dep	
		Engagement I fin '05	Engagement II fin '05	Engagement I fin '06	Engagement II fin '06		Change Eng I	Change Eng II		
<b>8<sup>ème</sup> FED (PIN = EUR 140 millions)</b>										
Restructuration des services publics	8 ACP SE 003	3 000 000	2 600 893	1 784 115	2 535 507	2 535 507	1 784 115	-464 493	0	
Appui au PNL S-MST	8 ACP SE 009	9 000 000	6 249 901	5 867 206	6 250 000	6 249 900	5 782 490	-2 750 000	-104 716	
Projet d'appui au PST II	8 ACP SE 013	43 000 000	42 994 137	38 063 099	43 000 000	42 878 533	39 745 298	-115 604	1 662 199	
<b>Production/exportation agricole</b>										
<b>Actions de promotion économique au niveau local</b>										
PSIDEL	8 ACP SE 012	12 000 000	11 473 634	10 816 825	12 000 000	11 250 589	10 817 100	-223 045	275	
PADELU	8 ACP SE 020	9 500 000	8 731 634	6 329 721	9 500 000	9 094 350	7 395 059	362 716	1 065 348	
Programme d'appui aux Régions	8 ACP SE 028	10 000 000	8 630 060	8 006 824	10 000 000	8 832 059	8 361 456	201 999	374 632	
<b>Actions outside the areas of concentration</b>										
Programme d'appui à la pêche artisanale	8 ACP SE 023	5 000 000	4 955 277	3 510 896	5 000 000	4 995 277	3 915 271	0	0	
Etude du secteur minier	8 ACP SE 015	464 000	464 000	442 000	464 000	464 000	455 818	0	404 375	
Prog régional solaire	8 ACP SE 036	6 580 000	0	0	6 580 000	4 795 404	4 795 404	0	13 818	
Soutien au service de l'ordonnateur national	8 ACP SE 040	1 350 000	1 262 916	1 070 236	1 350 000	1 262 916	1 072 218	4 795 404	818 414	
Contribution au PIR: AGIR	8 ACP SE 024	1 500 000	653 950	337 307	900 000	859 950	305 974	-600 000	1 982	
Contribution au PIR: PARI I	8 ACP SE 025	1 478 353	1 307 952	1 307 952	1 500 000	1 399 068	1 365 757	0	-31 333	
Contribution au PIR: PARI II Privé	8 ACP SE 034	1 500 000	1 499 900	1 115 998	1 500 000	1 357 846	1 121 322	0	57 805	
<b>TOTAL 8<sup>ème</sup> FED projets ouverts</b>		<b>104 394 000</b>	<b>91 234 654</b>	<b>78 692 179</b>	<b>100 579 507</b>	<b>95 963 399</b>	<b>83 060 301</b>	<b>-3 814 493</b>	<b>4 728 745</b>	<b>4 368 122</b>

7<sup>ème</sup> FED Situation Financière 2005-2006

Projets	No	2005		2006		2006-2005		
		Engagement I fin '05	Engagement II fin '05	Engagement I fin '06	Engagement II fin '06	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
<b>7<sup>ème</sup> FED (PIN = EUR 125,9 millions)</b>								
<b>Restructuration des services publics</b>								
Renovation hôpital à St Louis 2ème phase	7 ACP SE 028	141 148	30 332	30 332	30 332	0	-110 816	0
<b>Actions de promotion économique au niveau local</b>								
<i>Premier Programme de microrealisations</i>								
7 ACP SE 008		3 000 000	2 691 962	1 060 936	1 060 936	860 133	-1 939 064	-200 803
7 ACP SE 058		4 000 000	3 987 285	1 308 596	1 308 596	1 308 596	-2 691 404	-2 678 689
7 ACP SE 106		300 000	291 154	300 000	225 616	225 616	0	-65 538
<i>Programme de microrealisations</i>								
7 ACP SE 011		18 750 000	18 569 911	17 661 691	17 996 253	16 942 578	-753 747	-719 113
<i>Appui au develop économique Région Ziguinchor</i>								
7 ACP SE 050		2 290 000	2 107 712	2 107 712	2 107 712	2 055 254	-182 288	-513
<b>Actions outside the areas of concentration</b>								
<i>Promotions des mouvements touristiques</i>								
7 ACP SE 003		1 570 000	1 491 247	1 570 000	1 491 247	1 375 958	0	-65 089
<i>Secteur phosphates</i>								
7 ACP SE 037		18 827	18 827	18 827	18 827	0	0	0
<i>Réintégration de la population déplacée en Casamance</i>								
7 ACP SE 091		750 000	750 000	197 133	197 133	13 802	-552 867	-183 931
<b>Total 7<sup>ème</sup> FED projets ouverts</b>		<b>30 819 975</b>	<b>30 238 430</b>	<b>24 569 789</b>	<b>24 436 652</b>	<b>22 781 937</b>	<b>-6 230 186</b>	<b>-1 168 850</b>

IUX

## ts ouverts au 31 12 2006

2005				2006-2005		
Depenses fin '05	Engagement I fin '06	Engagement II fin '06	Depenses fin '06	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
999 683	14 200 000	13 919 244	3 773 371	0	5 329 244	2 773 689
656 355	1 950 000	1 950 000	1 785 480	0	0	1 129 125
0	5 000 000	422 728	0	0	0	0
	5 000 000	-	0	5 000 000	0	0
<b>1 656 038</b>	<b>26 150 000</b>	<b>16 291 973</b>	<b>5 558 851</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 329 244</b>	<b>3 902 814</b>

## ion financière des projets ouverts au 31 12 2006

2006				2006-2005		
Depenses fin '05	Engagement I fin '06	Engagement II fin '06	Depenses fin '06	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0
1 741 916	1 900 000	1 781 916	160 000	0	0	-1 581 916
6 529 571	8 000 000	7 648 489	4 682 841	-4 000 000	9 000	-1 846 730
25 173	100 000	100 000	25 174	0	0	0
<b>8 296 661</b>	<b>15 000 000</b>	<b>14 530 406</b>	<b>4 868 015</b>	<b>-4 000 000</b>	<b>9 000</b>	<b>-3 428 646</b>

## ion financière des projets ouverts au 31 12 2006

2006				200-2006		
Depenses fin '05	Engagement I fin '06	Engagement II fin '06	Depenses fin '06	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
2 848 245	3 220 000	2 867 997	2 848 245	0	-39 756	0
<b>2 848 245</b>	<b>3 220 000</b>	<b>2 867 997</b>	<b>2 848 245</b>	<b>0</b>	<b>-39 756</b>	<b>0</b>

## Projets Régionaux

9<sup>ème</sup> FED Situation financière des projets

Project	No	2005	
		Engagement I fin '05	Engagement II fin '05

9<sup>ème</sup> FED (ROC)

Appui à la formation de l'ASECNA	9 ACP SE 001	14 200 000	8 590 000
Plate forme pour le dév rural et la sécurité alime	9 ACP SE 002	1 950 000	1 950 000
Support to the Gambia' s national transport plan	9 ACP SE 012	5 000 000	-
Renforcement de la coopération régionale	9 ACP SE 020		
<b>Total 9<sup>ème</sup> FED</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 150 000</b>	<b>10 540 000</b>

8<sup>ème</sup> FED Situation

Project	No	2005	
		Engagement I fin '05	Engagement II fin '05

8<sup>ème</sup> FED (ROC)

Appui au programme sect. des transports 2	8 ACP ROC 012	5 000 000	5 000 000
Forum agroindustriel UE-Afrique de l'ouest	8 ACP ROC 018	1 900 000	1 781 916
Programme d'appui à la recherche agricole	8 ACP ROC 032	12 000 000	7 639 489
Programme régional appui au secteur de la san	8 ACP SE ROC 059	100 000	100 000
<b>Total 8<sup>ème</sup> FED</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 000 000</b>	<b>14 521 406</b>

7<sup>ème</sup> FED Situation

Projets	No	2005	
		Engagement I fin '05	Engagement II fin '05

7<sup>ème</sup> FED (RPR)

Rech. améli. & gest. jachère en Afr. de l'ouest	7 ACP RPR 269	3 220 000	2 907 754
<b>TOTAL 7<sup>ème</sup> FED</b>		<b>3 220 000</b>	<b>2 907 754</b>

Sources livres des comptes

## Annexe 9 : Prêts de la BEI signés et encours de décaissement

Prêts	Objectifs	Date de signature	Montant du prêt (EUR)	Montants décaissés	Montants annulés
Alimentation en Eau de Dakar II	Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar à partir du lac de Guiers.	10.12.2001	16 000 000	9 203 580	0
Liaison Maritime Dakar- Ziguinchor	Assurer la liaison maritime entre Dakar et Ziguinchor, et contribuer au désenclavement de la Casamance.	01.07.2005	10 000 000	0	0
Banque Régionale de Marché (BRM)	Développement du marché des capitaux de la zone UEMOA qui est quasi-inexistant aujourd'hui.	16.12.2005	390 000	390 000	0
Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO)	Augmenter le volume et l'éventail des instruments financiers disponibles dans la région et renforcer le marché financier.	10.12.2005	5 000 000	0	

Source : Banque européenne d'investissement

### Annexe 10 : Situation des fonds Stabex au 31.12.2006

Référence transfert Stabex	Montant du transfert (A)	Intérêts nets (B)	Montant Total (C)	Engagements (D)	Paiements (E)	Solde des comptes bancaires (F)
Stabex/7/92/SE	9 206 367,00	156 757,75	9 363 124,75	9 270 860,29	9 267 387,88	756,77
Stabex/6/93/SE	15 741 189,00	321 512,79	16 062 701,79	15 471 569,21	11 793 323,68	89 229,07
Stabex/6/94/SE	5 455 077,00	641 669,38	6 096 746,38	4 963 113,78	1 219 541,89	725 033,85
Stabex/3/95/SE	2 926 845,00	534 819,41	3 461 664,41	3 887 560,05	1 764 021,71	1 492 904,39
Stabex/5/RE/LIV 1er PR/SE	1 863 584,00	194 607	2 058 191,00	Cf COM 95	Cf COM 95	173 745,96
Stabex/3/96/SE	7 004 894,00	1 541 744,57	8 546 638,57	1 685 253,90	1 381 857,82	8 074 930,27
Stabex/2/97/SE	12 328 904,00	2 752 758,56	15 081 662,56	0,00	0,00	15 081 662,56
Stabex/1/98/SE	6 334 285,00	1 163 700,08	7 497 985,08	0,00	0,00	7 497 985,08
Stabex/3/REV.LIV/2ème PR/SE	8 960 275,00	1 138 019,01	10 098 294,01	0,00	0,00	10 098 294,01







Online Help click on  
Aide en ligne, cliquez

#RDF#

**EDF FORECATS 2007-2008 : NEW GLOBAL Commitments (Including Individual commitments & Payments).**

ESTIMATED DECISION DATE	PROJECT TITLE (GLOBAL COMMITMENT)	CATEGORY	AMOUNT	FORECASTS 1st SEM 2007			FORECASTS 2nd SEM 2007			FORECASTS 1st SEM 2008			FORECASTS 2nd SEM 2008					
				NOVD COMMT	PAYMENTS	ESTIMATION BY ACTOR OR PAYMENTS	NOVD COMMT	PAYMENTS	ESTIMATION BY ACTOR OR PAYMENTS	NOVD COMMT	PAYMENTS	ESTIMATION BY ACTOR OR PAYMENTS	NOVD COMMT	PAYMENTS	ESTIMATION BY ACTOR OR PAYMENTS			
				Low	Medium	High	Low	Medium	High	Low	Medium	High	Low	Medium	High			
<b>TOTALS on NEW GLOBAL Commitments</b>				71 500 000	150 000	4 590 000	1 740 000	1 850 000	1 200 000	40 800 000	14 300 000	7 725 000	5 275 000	1 200 000	3 800 000	21 870 000	31 800 000	9 775 800
07 2007	Assainissement Entassaire Cambodge - Travex	PROJECT	8 000 000	250 000	150 000	4 590 000	1 740 000	1 850 000	1 200 000	40 800 000	14 300 000	7 725 000	5 275 000	1 200 000	3 800 000	21 870 000	31 800 000	
04 2007	Surveillance - Abau institutionnel Volet urbain à HMC (ex PAYAMU)	PROJECT	27 800 000	550 000	200 000	200 000	100 000	100 000	1 000 000	300 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	300 000	300 000	300 000	300 000	100 000
04 2007	Forêt - Contrat AGE/IF - Surveillance	PROJECT	5 000 000	6 000 000	1 200 000	600 000	600 000	600 000	600 000	4 800 000	2 000 000	2 000 000	1 200 000	3 000 000	3 600 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
04 2007	Avant au SE 17 - surcoû route Malé - T. Misacoual	RIDER	5 000 000	850 000	900 000	300 000	300 000	300 000	1 000 000	300 000	200 000	200 000	100 000	300 000	300 000	300 000	200 000	100 000
05 2007	Complément Travex - Poles touristes Casamance	PROJECT	7 000 000	5 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	1 900 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
08 2007	Surveillance - Route Keackack - Makhalaie - Travex	PROJECT	14 000 000	6 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	6 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	3 200 000	1 700 000	20 000	96 000	1 400 000
04 2007	Appel au programme national contre la grippe aviaire - P - Démarrage	PROJECT	1 989 000	300 000	100 000	100 000	100 000	100 000	150 000	75 000	75 000	75 000	75 000	5747 500	3 850 000	2 175 500	150 000	147 000
03 2007	Démarche Casamance - Conv. de contribution PNUD - actions de féminisme - Conv. de contribution PNUD - fonctionnement CNAM	PROJECT	4 000 000	3 300 000	800 000	800 000	800 000	800 000	500 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 100 000	1 100 000	800 000	220 000	45 000
04 2007	TCF II - Etudes / A/ - Appel ON	PROJECT	4 000 000	250 000	150 000	450 000	300 000	150 000	800 000	600 000	400 000	200 000	200 000	800 000	1 000 000	600 000	400 000	400 000

